

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du
12-12-2016

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional

sommaire

Propos introductif du président François Berthelon	3
Examen des rapports soumis pour avis par M ^{me} la présidente du Conseil régional	4
Déclarations des différents groupes	27

Propos introductif de François Berthelon, président du CESER Bourgogne Franche-Comté

Mes chers collègues,

L'ordre du jour de notre plénière est consacré à la formulation d'avis sur des rapports proposés par l'Exécutif régional.

Pour ma part, je distingue deux types de dossiers :

- Des sujets thématiques : par exemple le plan de soutien au BTP ou encore des conventions tarifaires multimodales.
- Des sujets comportant des dimensions spécifiques : la transversalité de l'approche et la définition d'orientations à court /moyen terme.

Nous voyons ainsi se dessiner progressivement les principaux axes de l'action de la collectivité régionale.

Idéalement, dans un premier temps, il conviendrait d'élaborer un cadre général puis, dans un second temps, de le décliner à travers des schémas ou plans pluriannuels pour, dans un 3^e temps, définir un programme d'actions précises.

En réalité, le temps politique et administratif, confronté aux exigences réglementaires, ne le permet pas toujours. C'est pourquoi nous avons connaissance aujourd'hui de la stratégie de mandat proposée par l'exécutif et nous sommes invités à formuler un avis sur le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

L'analyse de ces dossiers, tout comme celui des orientations budgétaires, nous permet :

- de mesurer la complexité et l'interdépendance des sujets entre eux,
- d'appréhender le contexte dans lequel une collectivité doit construire ses politiques en conjuguant réactivité, efficacité et maîtrise des moyens dont elle dispose, tant sur le plan humain que financier.

Je salue par conséquent le travail des conseillers qui, en commission, ont préparé les différents avis soumis à votre validation.

Permettez-moi également, en cette fin d'année 2016, de souligner le travail de notre CESER depuis 11 mois. La fusion, qui conduit à l'addition des deux précédents CESER de Bourgogne et de Franche-Comté, a nécessité une réflexion conséquente pour le doter d'outils de travail adaptés à sa nouvelle configuration. C'est chose faite puisque nous avons validé un plan d'action et la mise en œuvre de ce plan d'action.

Parallèlement, nos instances ont engagé leurs propres travaux : les commissions conduisent 6 autosaisines qui seront restituées tout au long de l'année 2017 ; deux groupes de travail transversaux se consacrent, l'un aux suites de notre saisine sur l'innovation démocratique, le second à l'analyse des stratégies qui, au-delà de nos frontières, sont susceptibles d'influer sur notre propre développement.

2017, dernière année du présent mandat, s'annonce d'ores et déjà très productive.

Je tiens également à souligner la démarche de valorisation de nos réflexions qui nous permet de faire connaître le travail et le rôle du CESER, conférant à chacun d'entre nous un véritable rôle d'ambassadeur. Cette valorisation favorise également le recueil des réflexions des acteurs régionaux et vient ainsi enrichir nos propres travaux.

Mes chers collègues, je vous souhaite une fructueuse réunion et vous rappelle que les déclarations qui seront produites aujourd'hui doivent impérativement parvenir au secrétariat général sous format numérique, avant demain 11h, afin de pouvoir être transmises aux conseillers régionaux en même temps que nos avis.

Examen des rapports soumis pour avis par M^{me} la présidente du Conseil régional

• Orientations budgétaires	5
• Évaluations programmes européens Franche-Comté - Axe 3 du FEDER	
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le RAMO FEADER 2017 - Suivi des participants à 6 mois du FSE	7
• Rapport sur la convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et la Région	8
• Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)	9
• Extension de l'EDEC BTP au périmètre Bourgogne-Franche-Comté et présentation pour adoption de l'ADEC pour la filière automobile	12
• Convention de partenariat entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et Pôle Emploi	13
• Expérimentation dans le domaine de lutte contre l'illettrisme	14
• Point de situation fin 1 ^{re} année Agendas d'accessibilité programmée (Ad'ap) bâtiment régionaux et EPLE	15
• Plan de soutien lié à l'activité du BTP : 2 ^{nde} enveloppe (modification et rajout d'un projet)	16
• Convention ROCER - modalités de modification de la liste des opérations inscrites aux CADD 2015-2017 et modifications CADD Pays Dolois 2015-2017	17
• Contrats territoriaux - conventions d'objectifs et de moyens Grand Auxerrois et CUCM	19
• Rapport Développement durable	20
• Conventions tarifaires intermodales et multimodales	21
• Plan pluriannuel 2016-2024 - agenda d'accessibilité programmée du service régional de transport ferroviaire de voyageurs TER Bourgogne	22
• SEM Énergies renouvelables citoyennes	23
• Signature des protocoles de préfiguration aux projets de renouvellement urbain du Grand Dole et du Pays de Montbéliard Agglomération	24
• Stratégie de mandat	25
• Constitution d'un Comité d'éthique régional (CER)	26

<p>Rapport 1-1 Avis sur Orientations budgétaires</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Finances - Europe Rapporteuse : Nicole Milesi</p>	<p>Séance plénière Lundi 12 décembre 2016</p>

Le débat d'orientations budgétaires 2017 s'inscrit dans un contexte de ressources contraintes et d'élargissement des compétences, les lois MAPTAM et NOTRe visant à renforcer l'action régionale en matière de développement économique et de transport. Dans ce cadre, l'Exécutif entend assurer ses choix volontaristes au service de sa stratégie de mandat 2016-2021. Les priorités du budget régional 2017 viseront ainsi à :

- mener la bataille pour l'emploi,
- faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable,
- construire ensemble la nouvelle région.

Concernant la convergence des dispositifs d'intervention, l'Exécutif entend proposer une « troisième voie » afin de sortir de l'opposition binaire « nivellement par le haut versus nivellement par la bas ». Ces modalités de convergence sont concertées avec les acteurs de terrain. En outre, ce rapport permet de donner des informations sur les points suivants :

- les grands équilibres financiers de la collectivité, la structure de son budget,
- de premières estimations de recettes pour 2017, notamment concernant la part de CVAE supplémentaire destinée à compenser les transferts de compétences et la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules,
- un cadrage budgétaire pluriannuel relatif aux recettes, à l'épargne brute, à l'investissement et à la dette.

Bientôt, des recettes plus dynamiques

Le CESER salue les dispositions nationales visant à affecter, à compter de 2018, une fraction du produit net de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en remplacement de la Dotation globale de fonctionnement (DGF). En effet, cette fraction de TVA versée aux Régions évoluera en fonction de l'évolution du produit de la TVA perçue chaque année, sachant que la TVA est l'une des ressources fiscales les plus dynamiques avec un produit qui croît en moyenne de 3 % par an. Le CESER sera attentif à ce que la loi de finances 2017 entérine cette disposition.

Une trajectoire d'endettement qui interroge

Le CESER note que **l'Exécutif envisage d'augmenter de 20 % les investissements réalisés en 2016**, ce qui passe par une maîtrise concomitante des dépenses de fonctionnement. Selon les données prospectives proposées, les prochains budgets d'investissement devraient ainsi être portés à 400 millions d'euros en moyenne annuelle (contre 300 millions réalisés en 2016), avec un objectif d'exécution d'au moins 85 %. Ce surplus d'investissement doit notamment permettre de répondre aux besoins d'ores et déjà recensés en matière de travaux dans les lycées, de numérique (déploiement du très haut débit), d'action économique (en lien avec le SRDEII), d'infrastructures de transport (contractualisations CPER, mise en accessibilité, etc.) ou encore d'aménagement du territoire. En conséquence, **la capacité de désendettement devrait être portée à 6 ou 7 ans maximum à l'horizon du mandat** (contre 3,1 années aujourd'hui).

Le CESER est particulièrement interrogatif quant à ces orientations en matière d'investissement et de capacité de désendettement, indicateur clé de la situation financière de la collectivité.

D'une part, comme il avait pu le souligner dans son avis relatif à la précédente décision modificative, le budget d'investissement prévisionnel 2016 a été sous-consommé, notamment du fait d'un environnement particulièrement complexe (fusion des régions, transfert de compétences, baisse des dotations...). Or, cette complexité est un facteur structurel de la décision publique, avec un impact notoire sur les capacités d'anticipation et d'action des collectivités locales (les difficultés de mise en œuvre du plan de soutien au BTP sont illustratives à ce titre). Dans un tel contexte, **le CESER souhaiterait connaître les mesures prévues par la Région afin que le budget d'investissement soit réalisé conformément aux prévisions**. Il note à ce titre que la collectivité envisage d'anticiper les inscriptions budgétaires en investissement, avec un accompagnement des porteurs de projets.

D'autre part, **le CESER souhaiterait avoir plus de précisions sur la nature et la finalité des opérations d'investissement envisagées, puisqu'elles nécessiteront d'augmenter la dette de la Région**. De plus, comme il l'avait proposé dans son avis sur le BP 2016, il demande à la Région de procéder à une évaluation préalable et systématique des investissements envisagés, afin qu'ils soient porteurs d'une réelle utilité socio-économique pour la Bourgogne Franche-Comté. Il est indispensable que la collectivité introduise puis généralise l'évaluation systématique de l'utilité socio-économique des investissements et des coûts induits en fonctionnement de chacun des investissements qu'elle réalise ou cofinance. Cette démarche d'évaluation doit aujourd'hui être consubstantielle de toutes les politiques publiques. Il s'agit notamment de mesurer la plus-value en termes d'intérêt régional.

De nouvelles orientations budgétaires... dans un esprit de continuité

Le CESER note que les OB 2017 constituent la première traduction budgétaire de la stratégie de mandat 2016-2021, dont le rapport sera soumis à l'adoption de l'assemblée délibérante du 16 décembre 2016. En outre, il constate qu'une grande majorité des orientations proposées s'inscrivent dans la continuité des politiques publiques précédemment conduites, étant donné les dispositifs - en cours - de convergence et de transfert de compétences.

Le CESER prend acte de la stratégie de mandat 2016-2021 élaborée par l'Exécutif et le groupe majoritaire de la Région. Cette stratégie, qui vise à fixer le cap de l'action régionale, sera déclinée en priorités dans chacune des politiques publiques régionales. Le CESER note que cette stratégie fera l'objet d'une déclinaison opérationnelle annuelle, notamment à l'occasion de chacun des débats d'orientations budgétaires, et qu'un bilan annuel d'exécution sera fait tant auprès de l'assemblée qu'auprès de la population. Le CESER considère qu'il pourra alors être informé chaque année de la mise en œuvre de cette stratégie de mandat, qui constitue un acte éminemment politique.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de la CGT et FSU).

<p>Rapport 1-3 Avis sur Évaluations programmes européens Franche-Comté - Axe 3 du FEDER - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le RAMO FEADER 2017 - suivi des participants à 6 mois du FSE</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Finances - Europe Rapporteuse : Nicole Milesi</p>	<p>Séance plénière Lundi 12 décembre 2016</p>

Ce rapport propose d'engager trois prestations relatives aux programmes européens mis en place sur le territoire franc-comtois en 2014-2020 :

- **Évaluation de l'axe 3 du FEDER** visant à examiner les effets du programme opérationnel sur la transition énergétique.
- **Assistance à maîtrise d'ouvrage relatif au Rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) du FEADER.** Ce rapport, qui devra être transmis à la Commission européenne pour le 30 juin 2017, est déterminant, la commission pouvant suspendre les paiements du FEADER s'il n'était pas satisfaisant. Ce RAMO porte notamment sur des questions évaluatives relatives au programme de développement rural.
- **Suivi des participants à 6 mois du FSE :** cette prestation doit permettre la collecte de 4 indicateurs communs de résultat à long terme du FSE pour les participants dont la sortie s'est faite sur la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2018.

Le CESER prend acte de ce rapport.

<p>Rapport 1-14 Avis sur Rapport sur la convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et la Région</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Finances - Europe Rapporteuse : Nicole Milesi</p>	<p>Séance plénière Lundi 12 décembre 2016</p>

Ce rapport porte sur la convention pluriannuelle de partenariat entre la Région et la Caisse des Dépôts, qui est construite autour de deux priorités majeures :

- *la promotion d'un aménagement équilibré et durable du territoire régional,*
- *le soutien à l'emploi, le développement économique et la formation professionnelle.*

Cette convention se décline selon les axes suivants :

- *accompagner un aménagement durable du territoire,*
- *accompagner la transition écologique et énergétique,*
- *soutenir le développement économique et l'économie sociale et solidaire,*
- *accompagner la politique et les enjeux touristiques,*
- *accompagner l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,*
- *développer les transports et les nouvelles solutions de mobilité,*
- *favoriser l'aménagement numérique du territoire,*
- *favoriser l'organisation métropolitaine de Bourgogne-Franche-Comté.*

Le CESER prend acte de ce rapport. Il apprécie la qualité de présentation des annexes relatives aux 8 axes d'intervention. Elles donnent des éclairages intéressants et concrets sur les modalités de partenariat entre la Région et la Caisse des Dépôts, dans une logique de synergie et de convergence/mutualisation des moyens. Le CESER considère que la Caisse des Dépôts est un acteur essentiel pour que les collectivités puissent obtenir des financements de long terme indispensables à leurs investissements.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 2-1 Avis sur Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Économie - Emploi Rapporteur : Didier Michel</p>	<p>Séance plénière Lundi 12 décembre 2016</p>

Éléments de contexte

Les dispositions de la loi NOTRe confortent la compétence économique des Régions en la rendant exclusive. L'exercice de cette compétence s'appuie sur un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui définit les orientations de la politique publique de développement économique tant en matière d'aides aux entreprises que sur le plan du soutien aux différents leviers de croissance. En outre, le SRDEII doit permettre d'organiser la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les autres collectivités territoriales et leurs groupements. Le SRDEII doit être approuvé au cours de l'année 2016 et représenter le fruit d'un travail de concertation obligatoire associant notamment les EPCI.

Le SRDEII du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté est organisé autour de quatre chapitres :

- ▶ Pour un dispositif régional d'accompagnement complet et réactif au service des dynamiques d'entreprises.
- ▶ Pour un appui déterminé aux leviers de croissance de notre économie.
- ▶ Pour une action économique construite au plus près des territoires.
- ▶ Pour une gouvernance coopérative des acteurs du développement économique.

Ce schéma sera complété par deux autres « documents de mise en œuvre » au cours du premier semestre 2017 :

- l'innovation,
- l'export.

Un Plan régional de développement agricole (PRDA) et un Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) seront en outre adossés au SRDEII ; un plan d'actions spécifiques à destination de l'ESS sera élaboré ; la filière bois fera pour sa part l'objet d'un processus défini par l'État. Le CESER souhaite être associé à l'ensemble de ces démarches.

Par ailleurs, il est à venir une loi Montagne, qui vraisemblablement aura des conséquences sur une partie du territoire régionale. Il faudra la prendre en compte dans l'actualisation souhaitable du SRDEII.

« Faire du collectif un tremplin de développement »

En abordant ce schéma, le CESER est conscient de la complexité de l'exercice auquel ont été confrontés les services de la Région, notamment en raison des contraintes de temps imposées par la loi NOTRe pour son élaboration. De ce fait, on ne peut que souligner son caractère relativement exhaustif : il identifie bien les principaux défis qui attendent la Région Bourgogne-Franche-Comté, même si l'on peut déplorer que certains soient restés dans l'ombre (infrastructures, place des partenaires sociaux, rapport métropolisation et villes, Université).

Ce document ne se ferme à rien, et offre donc la possibilité d'évolutions, pour s'adapter aux changements de plus en plus rapides du contexte économique et social.

Cependant, le SRDEII, dans lequel le CESER regrette fortement l'absence d'un diagnostic fin et d'éléments d'analyse, propose un discours convenu. On peine à identifier une vision politique clairement exprimée ; les priorités ou choix ne sont pas explicitement formulés. De ce fait, ce schéma n'énonce pas un ou des projets fédérateurs, susceptibles de redynamiser la région. On est, tout au plus, dans le registre d'une gestion « affinée » et « de convergence » de dispositifs existants. En cela, c'est un travail considérable de la part des services de la région, même si son caractère transversal n'est pas immédiatement perceptible. Enfin, il est à craindre que le grand nombre de portes d'entrées n'entraîne une dissémination des forces et des moyens.

Ce schéma ne présente pas non plus de méthode de travail pour une mise en actions. Or, ce schéma est l'un des rares dont le caractère prescriptif est noté dans la loi : à sa lecture, il est difficile de déceler les contours de prescriptions possibles. Cette ouverture de champ peut être perçue comme la porte ouverte à des concertations avec l'ensemble des acteurs. Mais, ce n'est pas écrit...

Le CESER note avec satisfaction l'insistance sur deux mots-clés : « accompagnement » et « territorialisation ». Pour le CESER, ce qui est le plus important dans ce schéma, ce sont les conditions de sa mise en œuvre et sa gouvernance à partir des territoires. Le CESER a pris connaissance du maillage prévu par le Conseil régional (un référent administratif par territoire au niveau central et des développeurs via l'agence de développement sur le terrain). Il exhorte le Conseil régional à aller plus loin en affectant le suivi de chaque territoire par un(e) élu(e) politique dûment identifié(es).

En résumé de ces remarques générales, le CESER recommande :

- l'approfondissement des orientations proposées dans le projet de SRDEII,
- l'identification de priorités dans les investissements à opérer sur le territoire régional,
- un suivi fin de l'évolution économique des différents territoires.

Remarques thématiques

INNOVATION

Le document cible l'ensemble des domaines d'innovation : technologique, mais pas seulement, puisqu'il inclut les démarches d'innovation organisationnelle, managériale ou sociale. Il s'agit d'un point important. On relèvera également la volonté de poursuivre la démarche de promotion de l'innovation sociale dans toutes les entreprises, de l'ESS ou non. Le SRDEII prend acte de l'attention à porter aux écosystèmes pour favoriser l'émergence de start-up. Le Conseil régional entend poursuivre sa politique d'organisation et de dynamique des filières, notamment en confiant la détection des filières émergentes et leur organisation à l'Agence régionale de développement économique.

Le CESER regrette que ne soient pas précisées les modalités de la synergie entre entreprises, filières, recherche, université et organismes de transfert.

INTERNATIONALISATION

Le CESER sera particulièrement attentif à l'élaboration et au contenu du document de mise en œuvre de l'internationalisation, laquelle ne peut se résumer au seul volet export.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Le CESER note avec satisfaction que l'Économie sociale et solidaire (ESS) n'est pas considérée comme une économie à part. La volonté de décloisement est clairement exprimée. On peut aussi se féliciter de voir la Région « soutenir la capacité de l'ESS à expérimenter et à défricher des secteurs en devenir ou à potentiel ». Il s'agit d'une reconnaissance du potentiel d'innovation du secteur, de son aptitude à répondre à des besoins locaux pas ou mal satisfaits, ce que soulignait l'ex-CESER Bourgogne en 2013.

Le CESER souhaite que la rédaction des appels d'offres permette (via l'allotissement) aux structures d'ESS (notamment d'insertion par l'activité économique) d'y répondre.

Le CESER s'étonne par ailleurs que le rôle et la place des Chambres régionales d'économie sociale et solidaire (CRESS) ne soient pas clairement mentionnés dans ce texte.

CAPITAL HUMAIN

Le SRDEII traite insuffisamment de son articulation avec le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP), ainsi que de la place des salariés au travail et du dialogue social.

Il y a urgence à accentuer la prise en compte du caractère global de l'entreprise et de l'économie en général : ce sont aussi des collaborateurs au travail, des conditions de travail et d'accomplissement pour tous-toutes. La conférence sociale en a tracé les contours et doit être partie intégrante dans le développement économique. L'investissement dans le capital humain constitue également un gisement de croissance.

ATTRACTIVITÉ

Un état des lieux des facteurs d'attractivité et des freins à l'attractivité serait le bienvenu, car il permettrait d'élaborer un diagnostic et des prescriptions.

En cette matière, la place des infrastructures dans ce document est insuffisante. Or les infrastructures matérielles et immatérielles sont déterminantes dans l'attractivité et le maintien d'activités. Le CESER insiste particulièrement sur l'enjeu de la numérisation et de la digitalisation de l'économie. Si ce texte affiche une volonté de développer les réseaux numériques, on ne trouve pas de plan d'action.

AIDES AUX ENTREPRISES

Le CESER regrette que la question des socio et éco-incitations des aides aux entreprises ne soit pas abordée. De même, quelle modalité sera privilégiée : subvention ou avance remboursable ? Quelle coopération avec les EPCI ?

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE/ÉCOLOGIQUE

Le CESER se félicite que la transition énergétique et écologique soit prise en compte de manière transversale dans ce document et qu'elle soit considérée comme un des leviers de croissance.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMME-HOMME

Concernant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le CESER rappelle l'utilité de la démarche « territoire d'excellence pour l'égalité professionnelle » et l'opportunité d'étendre celle-ci à la grande région. Le CESER souhaiterait d'ailleurs obtenir un bilan de cette démarche.

AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (ARD)

La gouvernance de l'ARD n'est pas précisée dans ce document, tout comme les modalités de fusion, ni le risque social associé. Toutefois, la commission a entendu des précisions lors de la présentation du schéma. La nouvelle agence sera faite sur le modèle SPL. Aux missions antérieures des deux agences est ajoutée une mission territoire se déclinant en deux chapitres, l'un d'expertise et d'ingénierie en matière de développement économique, principalement en direction des EPCI ; l'autre consistant en l'animation d'un pôle de développeurs sur le territoire.

FRONTALIER

Au-delà de la coopération transfrontalière, les entreprises du massif du Jura sont confrontées à une concurrence sévère qui impacte directement le marché du travail et l'innovation.

GOUVERNANCE DU SRDEII

Le CESER s'interroge sur la multiplication des structures de gouvernance. Ne va-t-elle pas produire une complexification ? Par ailleurs, comment les territoires seront-ils associés ?

Conclusion

Le CESER déplore que les organisations syndicales d'employeurs et de salariés n'aient pas été consultées officiellement en fin de processus alors que cela avait été annoncé.

Au regard de ces réflexions, le CESER sera attentif aux actions qui seront mises en œuvre via les règlements d'intervention. Il veillera également à la cohérence et à la bonne articulation du SRDEII avec les autres schémas existants, ou en cours d'élaboration, en particulier le Plan régional de développement agricole (PRDA), ainsi qu'à l'animation.

À l'instar de toutes ses publications, le CESER insiste sur le mode de gouvernance de l'ensemble du schéma et sur la manière dont les partenaires sociaux et économiques seront pleinement associés et appelés à participer à la réussite du développement économique de notre région, en conjuguant l'approche collective par filière et la dynamique territoriale.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de la CGT et 1 URIOPSS).

<p>Rapport 2-2 Avis sur Extension de l'EDEC BTP au périmètre BFC et présentation pour adoption de l'ADEC pour la filière automobile</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Formation - Recherche Rapporteuse : Françoise Bévalot</p>	<p>Séance plénière Lundi 12 décembre 2016</p>

Deux rapports de conventions-cadres d'actions de développement de l'emploi et des compétences sont soumis à l'avis du CESER.

*L'une, concerne le **secteur du BTP** :*

*Il s'agit là de l'extension du périmètre à l'ensemble de la région BFC de l'**Engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC)**, accord signé en novembre 2015 en Franche-Comté. Il s'agit de soutenir des actions de formation menées au sein des PME, en particulier de moins de 50 salariés. Sur la période 2016-2018, cet EDEC est d'un coût total de 600 000 euros, financé par l'État à 33 %, les branches signataires et les OPCA.*

Le CESER prend acte de cette décision.

*L'autre concerne **la filière automobile en BFC** :*

En cohérence avec ses priorités en faveur de l'emploi et de la formation des salariés, la Région s'engage aux côtés de l'État et de l'UIMM dans un accord d'actions de développement de l'emploi et des compétences (ADEC). Le coût total de cet accord sur deux ans est estimé à 1 500 000 euros dont la part de l'État à 500 000 euros. À ce stade « la Région soutient la démarche, les actions de formations de l'ADEC pouvant faire l'objet d'un financement si elles répondent au cadre d'intervention adopté par la collectivité. »

La prégnance des besoins de formation dans ce secteur économique essentiel pour la BFC impose une réponse ambitieuse et coordonnée. Le CESER mesure pleinement cette réalité. Depuis plusieurs années, pour répondre à ce besoin de formation, des actions sont engagées, telles les contrats d'objectifs territoriaux (dispositif de l'ex-Région Bourgogne). L'accord cadre qui nous est soumis aujourd'hui, précise que cette initiative d'ADEC s'inscrit dans la poursuite d'actions engagées sans cependant donner plus de précisions.

En ne remettant aucunement en question la **pertinence d'actions** de formation dans la filière automobile, **ne disposant ni des informations permettant de placer cette initiative dans une vision globale des actions de formations précédemment engagées ni de l'évaluation de ces actions, le CESER estime difficile de formuler un avis sur cet accord.**

Toujours très attentif aux synergies entre acteurs de l'économie, de la recherche et de l'enseignement, le CESER note que cet accord cadre reste très discret sur les forces mobilisées pour les actions de formation, même si tout naturellement l'appui apporté par le pôle de compétitivité « Véhicule du futur » est rappelé. Il serait intéressant de voir **comment les relations entre acteurs économiques et acteurs académiques ont évolué d'un modèle « client-fournisseur » vers un partenariat inscrit dans la durée** susceptible de se traduire par le partage d'une feuille de route en matière de formation.

Plus largement, cet exemple de la filière automobile **rappelle tout l'intérêt d'un retour sur l'action des pôles de compétitivité**, en regard des objectifs affirmés lors de la création de ces dispositifs fédérant entreprises-laboratoires de recherche-établissements d'enseignement supérieur.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : 1 CCIR, 1 UREI).

<p>Rapport 3-1 Avis sur Convention de partenariat entre la région BFC et Pôle Emploi</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Formation - Recherche Rapporteur : Jean-François Parrot</p>	<p>Séance plénière Lundi 12 décembre 2016</p>

Le présent rapport propose d'adopter une convention (modifiée après signature) entre la Région et Pôle Emploi portant, d'une part, sur l'échange de données informatisées relatives à l'entrée en formation, et d'autre part, sur l'exploitation de ces données dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF) concernant les bénéficiaires d'une formation financée par la Région.

Remplaçant le Droit individuel à la formation (DIF) depuis le 1/1/2015, le CPF concerne toute personne d'au moins 16 ans engagée dans la vie active. Ayant pour objectif de sécuriser les parcours professionnels et d'accroître l'employabilité, il permet de suivre certaines formations, sous conditions d'éligibilité, pour acquérir des connaissances « socles » ou être accompagné dans la validation des acquis et de son expérience (VAE). Le CPF est attaché au salarié et concerne l'ensemble de la vie professionnelle jusqu'à la retraite. Il permet d'acquérir jusqu'à 150 heures en 7 ans ½, les heures acquises dans le cadre du DIF étant transférables.

Le CESER note le caractère technique de cette convention qui, en l'état, constitue un retour d'information sur les modalités de mise en œuvre du Compte personnel Formation (CPF) entre Pôle emploi et la Région.

Le CESER a pris note que la Région semble avoir pris la mesure des enjeux en matière de sécurisation des données. Néanmoins, il n'ignore pas les difficultés posées dans la mise en œuvre du CPF et espère que ces dispositions seront effectivement de nature à accompagner la montée en puissance de ce dispositif.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 3-2 Avis sur Expérimentation dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Formation - Recherche Rapporteur : Christian Hamonic</p>	<p>Séance plénière Lundi 12 décembre 2016</p>

Le présent rapport propose de soutenir un projet de lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme porté par Formagraph, centre de formation bisontin spécialisé dans la communication graphique et multimédia. En France, 7 % des actifs sont considérés comme illettrés, soit environ 2 500 000 personnes, dont 51 % occupent un emploi. Le projet présente donc un enjeu social mais aussi économique. Le projet, nommé Imagana, est un module de formation ludique (« serious game ») en rupture avec les codes traditionnels de la formation. Son coût total est de 51 700 euros HT, la Région étant sollicitée à hauteur de 40 800 euros (7 200 euros pour la formation des référents et 33 600 euros pour le tutorat à distance).

Le CESER rappelle ses travaux antérieurs sur le sujet de l'illettrisme, dont un travail de fond en Bourgogne qui permet de rendre le présent avis. L'ex CESER Bourgogne a réalisé un suivi de ses nombreux travaux sur l'illettrisme depuis 2008¹.

Il **considérerait** comme **indispensable**, face à la demande sociale croissante de compétence et de qualification, **d'améliorer la lutte contre l'illettrisme à travers une démarche transversale et concertée entre pouvoirs publics, entreprises et société civile** : « *La lutte contre l'illettrisme doit s'inscrire dans les politiques éducatives, linguistiques, culturelles et sociales, dans les politiques d'accès à l'emploi et de professionnalisation ainsi que les projets d'aménagement du territoire et de développement des entreprises* » (rapport de 2008 page 6).

Le cœur de l'action demeure néanmoins la « **prévention de l'échec scolaire** » pour lequel le CESER recensait des initiatives telles que les parenthèques, ou les pré-écoles.

Le CESER préconisait de confier le pilotage de la politique au niveau de l'État en associant étroitement tous les échelons de collectivités mais aussi de développer la prise en compte du phénomène dans les entreprises (plan de formation, sensibilisation des partenaires sociaux au sein des entreprises) **et au sein des OPCA.**

Le CESER Bourgogne Franche-Comté a pu constater les progrès accomplis dans les domaines de la coordination, de la détection, de la prévention et de la remédiation de l'illettrisme. Pour marquer son intérêt, il a été le 1er des CESER en France à signer la Charte nationale proposée par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

Sur le dossier présenté, à savoir le soutien au projet Imagana porté par Formagraph, **le CESER soulève de nombreuses interrogations**, dont la viabilité économique et financière du porteur. **Il relève dans la convention une certaine faiblesse en termes d'évaluation** (quid d'une évaluation externe et indépendante par exemple ?) Enfin, il se fait le **relais des craintes exprimées par les acteurs des plateformes régionales de lutte contre l'illettrisme : quelle pérennité de ces plateformes, quel avenir des bénévoles et de leurs actions ?**

Pour ces raisons et ces incertitudes, le CESER émet un avis défavorable sur le rapport présenté.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de la CFDT, 1 MEDEF et URIS).

(1) Rapport réalisés en 1982, en 1992, en 2002 (« l'illettrisme en Bourgogne », rapporteur Nelly Hollinger) et en 2008 (« la lutte contre l'illettrisme », rapporteur Daniel Eveilleau).

<p>Rapport 3-7 Avis sur Point de situation fin 1^{re} année Agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap) bâtiment régionaux et EPLE</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Formation - Recherche Rapporteur : Étienne Ravy</p>	<p>Séance plénière Lundi 12 décembre 2016</p>

Face au retard de la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), objectif fixé par la loi de 2005, une ordonnance en 2014 a fixé des délais variables selon le parc immobilier à travers des Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP). Plusieurs Ad 'AP ont été déposés par la Région Bourgogne-Franche-Comté, pour lesquels un décret de 2014 demande un suivi particulier et une transmission au préfet ainsi qu'aux commissions départementales d'accessibilité.

Deux points méritent attention : d'une part, un bilan à mi-parcours sera réalisé en 2020 pour la collectivité. D'autre part, la programmation de mise en accessibilité est réalisée en fonction des capacités financières et des moyens humains et techniques mobilisables.

Le présent rapport dresse, à un an d'exercice, un état d'avancement des AD'AP pour les EPLE des territoires de Bourgogne et de Franche-Comté, il souligne :

- *Pour la Franche-Comté : le bilan financier en augmentation pour certains établissements, la Région adoptera donc une mesure corrective en approfondissant les diagnostics initiaux et en étudiant la possibilité de dérogations auprès des services instructeurs.*
- *En Bourgogne, l'accent est mis sur la complexité du parc immobilier et le choix en conséquence d'adopter des Ad'AP pour 3 périodes de 3 ans, le coût de rénovation s'élevant à 60 M euros.*

Sur ce sujet, le CESER rappelle dans ses précédents avis¹ qu'il avait **constaté** que « face aux nouvelles échéances envisagées par l'ordonnance, les collectivités peuvent, certes, être en conformité avec la loi en rééchelonnant les travaux de mise en accessibilité, mais aussi être proactives en accélérant certains travaux ».

Il soulignait également :

- 1) **L'importance d'intégrer les notions de coût global et de réelle pertinence dans les aménagements déployés en matière d'accessibilité**, notamment les coûts conséquents d'entretien et de maintenance d'équipements tels que les ascenseurs ou les escaliers mécaniques, d'autant plus que ces derniers présentent des risques de chute pour les personnes en fauteuil roulant ou avec une poussette.
- 2) **Le fait que la mise en accessibilité nécessite une politique large d'urbanisme et d'aménagement du territoire** incluant le vieillissement de la population, la conception des espaces publics et le « vivre-ensemble ». À titre d'exemple, il serait contradictoire de mettre en accessibilité des lycées sans que les arrêts ferroviaires ou routiers les plus proches ne soient aménagés.
- 3) Par conséquent, il est opportun d'élargir lors de la concertation le panel des structures concernées : personnes handicapées, mais aussi associations relevant de la parentalité ou de la petite enfance qui pourraient apporter leurs expertises et témoignages...

Le CESER saluait la volonté de l'Exécutif de se rapprocher des EPLE pour les assister dans la planification de la mise en accessibilité et le travail conséquent réalisé face à la complexité du patrimoine régional. **Enfin, il s'inquiétait du devenir des bâtiments dans le contexte de la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté.** Il notait aussi le surcoût représenté par l'AD'AP « bâtiment administratif » qui s'élevait en 2015 selon le CESER à 50 % des crédits de paiement d'investissement engagés par la Région.

Vote du CESER : adopté à la majorité (7 contre, 9 abstentions).

(1) Avis « Agenda d'accessibilité programmée pour les EPLE et les bâtiments administratifs de la Région (21/9/2015) ; Avis « Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée du service de transport routier de voyageurs - territoire de Bourgogne » (11/10/2016) ; Avis « AD'AP ; modalités de concertation » (17/3/2015) ; Avis « Schéma directeur d'accessibilité- agenda d'accessibilité programmée (SDAP) » (21/9/2015).

<p>Rapport 4-1 Avis sur Plan de soutien lié à l'activité du BTP : 2nd enveloppe (modification et rajout d'un projet)</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Territoires - Environnement Rapporteur : Michel Faivre-Picon</p>	<p>Séance plénière Lundi 12 décembre 2016</p>

Ce rapport vise à abonder la subvention attribuée à la commune de Chassignelles le 14 octobre 2016 pour un montant total de 23 342 € (soit 14 899 € complémentaires) et d'attribuer à la commune d'Is-sur-Tille une subvention de 21 189 € concernant l'aménagement d'une passerelle rue des Tanneries.

Le CESER prend acte de ce rapport.

<p>Rapport 4-3 Avis sur Convention ROCER - modalités de modification de la liste des opérations inscrites aux CADD 2015-2017 et modifications CADD Pays dolois 2015-2017</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Territoires - Environnement Rapporteur : Yvon Henry</p>	<p>Séance plénière Lundi 12 décembre 2016</p>

Réseau d'observation de la consommation des espaces en Région (ROCER) : il s'agit ici de la passation d'une convention entre le CRBFC et l'État régissant les missions, le fonctionnement et les activités du Réseau d'observation de la consommation des espaces en Région (ROCER).

Contrat d'aménagement et de développement durable (CADD) : il s'agit d'approuver de nouvelles modalités de modification de la liste des opérations inscrites aux CADD 2015-2017 pour l'année 2017 compte tenu du fait que dans la plupart des CADD des opérations ne vont pas être réalisées (évolution des périmètres d'intercommunalités...). Dans le même temps, il s'agit d'examiner une nouvelle liste des opérations inscrites au CADD du Pays Dolois 2015-2017.

REMARQUES SUR LE ROCER

Au-delà de travaux thématiques spécifiques (agriculture, forêt, espaces naturels, biodiversité...), plusieurs avis du CESER avaient traité spécifiquement de la problématique essentielle de la consommation des espaces et de la préservation du foncier. Il s'agissait des avis suivants :

- « La maîtrise du foncier en Bourgogne », octobre 2005,
- « Maîtriser l'étalement urbain en Bourgogne », janvier 2011,
- « Reconquête de l'espace franc-comtois : quel projet pour ma commune ? », septembre 2013 dont la Région fait mention en ouverture de ce rapport.

Chacun de ces avis contenait une préconisation visant à souligner l'intérêt de la création d'un observatoire régional du foncier/des espaces :

- un « outil régional d'observation partagé de la consommation des espaces agricoles » (Franche-Comté) ;
- un « Réseau d'information du foncier de l'espace régional (RIFER) » ou un « observatoire du foncier » (Bourgogne).

Il serait facile de souligner le fait que, près de 3 ans, 5 ans voire 10 ans après ces réflexions, il n'existe toujours pas ni en Bourgogne ni en Franche-Comté un tel observatoire d'échelle régionale. C'est tout l'enjeu du projet en cours lancé initialement sur le territoire franc-comtois et qui, aujourd'hui, s'ouvre à l'ensemble du territoire de la nouvelle région : réfléchir à la création à long terme d'un tel observatoire dont la « préfiguration » en quelque sorte démarre avec cette première étape de création d'un « réseau », le ROCER. On peut aussi souligner dans le même temps la capacité des CESER à avoir identifié et traité une problématique essentielle débouchant sur une préconisation forte dont la réalisation se trouve aujourd'hui engagée dans la région Bourgogne Franche-Comté avec le consensus de l'ensemble des acteurs concernés.

Il est notable de voir dans ce projet la combinaison d'une double dynamique différenciée entre les deux territoires des ex Régions Bourgogne et Franche-Comté :

- une dynamique régionale du côté de la Franche-Comté (à laquelle le CESER avait apporté sa pierre via son avis de 2013) existe depuis maintenant quelques années sur cette question. La création en décembre 2012 de l'Observatoire départemental de la consommation des espaces du Jura a été un facteur notable. Cette dynamique a conduit à la constitution d'un partenariat entre la DREAL et la Région Franche-Comté en 2014. Ce partenariat a donné lieu à un colloque commun organisé en novembre 2014 et à la constitution d'un groupe de travail sur l'observation de la consommation de l'espace auquel est venue s'associer la DRAAF. L'idée était déjà celle de la création d'un Observatoire de la consommation des espaces. Les travaux/réflexions¹ ont été présentés lors du colloque du 31 mars 2016 à Dijon élargissant, depuis la fusion des deux Régions, la cible avec l'association des acteurs régionaux bourguignons².
- une autre dynamique de l'ex Conseil régional de Bourgogne portant sur le regroupement, la gestion et la mutualisation des données numériques géographiques via GéoBourgogne créé en 2007 et rebaptisé depuis octobre 2016, IDéO BFC avec son élargissement aux territoires francs-comtois.

La combinaison de ces deux dynamiques devrait permettre maintenant d'irriguer potentiellement l'ensemble du territoire régional sur cette question. Il faut donc être attentif :

- à la diffusion de la dynamique partenariale franc-comtoise auprès des acteurs du territoire bourguignon peu sensibilisés et au fait de ces démarches,
- et à la diffusion de la dynamique bourguignonne liée à IDéO BFC vis-à-vis des acteurs francs-comtois pour qu'ils viennent « grossir » la base de données numérique.

(1) Notamment l'étude de faisabilité d'un observatoire régional de la consommation des espaces en Franche-Comté (CEREMA) de 2015.
(2) Toutes les démarches d'observation locale de la consommation des espaces étaient cependant franc-comtoise avec : l'agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard, l'observatoire départemental de la consommation des espaces du Jura et l'intervention de l'Agence régionale de développement (ARD) de Franche-Comté.

Étendre les outils francs-comtois existant en matière de données économique territorialisées à l'ensemble de la nouvelle Région

Il ne s'agit pas uniquement d'entrevoir la chose comme portant sur l'agriculture, l'habitat... En effet, l'un des groupes de travail du ROCER porte sur le foncier économique (qui s'intéresse aux ZAE). L'Agence Régionale de Développement (ARD) de Franche-Comté gère la **base de données géographique économique (BaDGE) de Franche-Comté**. Il s'agit d'un inventaire déclaratif des surfaces destinées aux activités disponibles en zones d'activités (par les collectivités). Dans le cadre des nouvelles orientations stratégiques de développement, l'objectif de cette base est d'apporter des données le plus à jour afin d'optimiser l'utilisation foncière voire immobilière destinées au développement économique sans forcément utiliser de nouvelles surfaces. L'ARD gère également l'**Atlas des espaces, zones et parcs d'activités de Franche-Comté et l'Observatoire socio-économique régional de Franche-Comté**. Ces outils furent mis en œuvre en Franche-Comté sur commande du Conseil régional dans le cadre du SRDE 2012-2020.

En 2016, la problématique porte bien en partie sur l'extension de l'ensemble de ces outils d'observation/analyse à la nouvelle échelle régionale Bourgogne Franche-Comté pour (notamment) optimiser l'utilisation foncière destinée au développement économique dans le cadre du nouveau SRDEII. Ce dernier évoque rapidement cet aspect. Lors du colloque du 31 mars 2016, l'ARD a précisé que la couverture franc-comtoise par ces outils était complète et pouvait être étendue aux 4 départements bourguignons. **Pour information, la couverture initiale du territoire franc-comtois (4 départements et 80 EPCI) a pris 160 jours de travail étalés sur 22 mois.**

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-4 Avis sur Contrats territoriaux - conventions d'objectifs et de moyens Grand Auxerrois et CUCM</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Territoires - Environnement Rapporteuse : Marie-Laure Schneider</p>	<p>Séance plénière Lundi 12 décembre 2016</p>

Pour s'engager dans un « contrat territorial » avec le Conseil régional, un territoire bourguignon doit choisir de conduire sa stratégie au travers de l'un des deux axes suivants :

- *attractivité et accueil avec les orientations : capter des populations, renouveler les actifs, maintenir les habitants,*
- *la transition énergétique avec trois piliers : sobriété énergétique, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.*

La contractualisation entre le territoire et la Région se matérialise via une Convention d'objectifs et de moyens (COM) initiale déclinée chaque année dans un Programme d'actions et d'animations (PAA).

Le présent rapport porte sur les deux dossiers suivants :

- *COM pour l'année 2017 du PETR du Grand Auxerrois,*
- *COM pour l'année 2017 de la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau (CUCM).*

Le CESER note que les deux COM en objet relèvent de l'axe « accueil-attractivité ».

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-10 Avis sur Rapport développement durable</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Territoires - Environnement Rapporteur : Gérard Magnin</p>	<p>Séance plénière Lundi 12 décembre 2016</p>

Le présent rapport répond au décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement qui rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Cette obligation réglementaire vise à mettre au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité » de l'action publique de la collectivité territoriale. Il est proposé au Conseil régional de donner acte à la Présidente de son rapport 2016 de développement durable de la région Bourgogne Franche-Comté.

Le CESER prend acte de ce bilan, exercice imposé normalement « techniciste » qui établit un état des lieux des actions menées à un moment donné, la mi-2016. Il pointe des sujets liés à nombre de travaux réalisés par les CESER sur la période précédente.

Alors que le plan de mandat du Conseil régional pour la Bourgogne Franche-Comté donne une place importante à la transition écologique et énergétique, ce rapport pourra constituer un « point zéro » qui nous permettra de comparer la réalité du renforcement annoncé de la politique régionale en ce domaine.

Le CESER sera donc vigilant quant à la prise en compte dès l'année 2017 des perspectives tracées par l'Exécutif régional dans sa stratégie de mandat en matière de développement durable.

À titre d'exemple, le CESER observe que les éléments chiffrés présentés dans ce rapport relatifs à la rénovation énergétique des bâtiments montrent que la trajectoire n'est pas à la hauteur des enjeux. Si la période passée a permis de mettre en place des dispositifs d'appui techniques et financiers, et de les tester sur un nombre de bâtiments limités, il est désormais temps de franchir une étape nouvelle qui vise la massification en tirant parti de l'ensemble des leviers disponibles et opportunités de financement ou, pour le dire autrement, de « passer la surmultipliée ». Le service public de l'efficacité énergétique annoncé, prévu par la loi de transition énergétique devra se mettre en œuvre au plus près du terrain. Il devra notamment s'exercer - comme c'est le cas sur plusieurs territoires bourguignons en lien avec l'ADEME - au travers de plateformes territoriales pour la rénovation à l'échelle des bassins de vie, facilement accessibles à tous les publics et particulièrement ceux en forte précarité énergétique.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-6 Avis sur Conventions tarifaires intermodales et multimodales</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Mobilités - Énergie Rapporteur : Pierre Alixant</p>	<p>Séance plénière Lundi 12 décembre 2016</p>

La Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place des accords tarifaires avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité pour favoriser l'intermodalité et la multimodalité entre différents réseaux de transports.

Le rapport 4.6 concerne quatre conventions :

- *Convention relative à la tarification combinée Bourgogne fréquence + entre le TER Bourgogne et le réseau urbain Vivacité de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.*
- *Convention relative à la tarification combinée Bourgogne fréquence + entre le TER Bourgogne et le réseau urbain Tanéo de la communauté d'agglomération de Nevers.*
- *Convention relative à la tarification combinée Bourgogne fréquence+ entre le TER Bourgogne et le réseau urbain Divia de la Communauté urbaine du Grand Dijon.*
- *Convention relative à la tarification multimodale spécifique TER/Divia entre Ouges et Dijon.*

Dans le prolongement de son avis rendu en séance plénière du 16 novembre 2016, le CESER Bourgogne Franche-Comté approuve les propositions d'avenants aux conventions relatives à la tarification combinée visant à prolonger d'un an lesdites conventions.

Dans la perspective de la rédaction des nouvelles conventions qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2018, **le CESER invite d'ores et déjà le Conseil régional à respecter ses différentes recommandations en termes de titre de transport unique qui facilitent et simplifient le recours aux pratiques multimodales.**

Enfin, le CESER Bourgogne Franche-Comté **appelle à la vigilance face à la déshumanisation des services de transport, notamment ferroviaire.** L'utilisation des nouvelles technologies ne doit pas participer à, voire amplifier, cette déshumanisation.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-7 Avis sur Plan pluriannuel 2016-2024- agenda d'accessibilité programmée du service régional de transport ferroviaire de voyageurs TER Bourgogne</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Mobilités - Énergie Rapporteuse : Marie-Laure Schneider</p>	<p>Séance plénière Lundi 12 décembre 2016</p>

Le Conseil régional de Bourgogne a approuvé le « schéma directeur d'accessibilité des services ferroviaires régionaux de transport de voyageurs - Agenda d'accessibilité programmée » (SDA Ad'AP) pour les personnes à mobilité réduite, en assemblée plénière le 14 septembre 2015.

Il programme les actions et les financements à réaliser pour améliorer l'accessibilité des services de transport ferroviaire TER Bourgogne sur une durée de 9 ans (2015-2024) et définit 12 gares qui bénéficieront d'aménagements.

La programmation prévisionnelle des autorisations de programme de la région par année est estimée à 29,89 M€, dont 22,53 M€ sur la période 2016-2024. Au regard de l'avancement des projets, la programmation des autorisations de programme de la Région par année est mise à jour.

Le CESER Bourgogne Franche-Comté relève que les actions programmées concernent 12 gares bourguignonnes. La gare de Dijon n'est pas concernée par ce plan d'action pluriannuel puisqu'il s'agit d'une gare nationale (et donc à maîtrise d'ouvrage SNCF). Le CESER incite cependant le Conseil régional et le Grand Dijon à trouver des partenariats pour que des travaux d'accessibilité puissent être réalisés le plus rapidement possible.

Par ailleurs, le CESER rappelle que, si les aménagements techniques sont évidemment nécessaires pour répondre aux besoins d'accessibilité, ils ne sauraient être suffisants : la présence humaine est essentielle dans nombre de situations. Le maintien des guichets, de personnels en gare, à bord des trains reste un facteur d'accessibilité du transport et plus généralement d'accès à la mobilité.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-9 Avis sur SEM Énergies renouvelables citoyennes</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Mobilités - Énergie Rapporteur : Jean-Claude Perrin</p>	<p>Séance plénière Lundi 12 décembre 2016</p>

Le CESER accueille favorablement la proposition de création d'une SEM Énergies Renouvelables Citoyenne qui constitue une mise à jour d'un dossier qui avait reçu un avis favorable du CESER Franche-Comté le 13 octobre 2015, à la suite de quoi le Conseil régional avait délibéré le 16 octobre. Cet outil vise à permettre à des acteurs locaux de développer, d'investir, de construire et d'exploiter des installations en énergies renouvelables qui vont leur permettre de percevoir les revenus issus des ressources de leurs territoires (vent, soleil, eau, etc.).

Le CESER note que ce projet s'inscrit dans plusieurs priorités régionales, en particulier la transition énergétique, l'expérimentation de nouveaux modèles de financement ainsi qu'une participation plus active des citoyens. Ce projet illustre de façon concrète des préconisations du rapport « *L'innovation démocratique en Bourgogne Franche-Comté* » adopté par le CESER le 11 octobre 2016, en particulier le « *renforcement des capacités d'agir individuelles et collectives des acteurs afin d'encourager leurs prises d'initiatives* ».

En réunissant des collectivités territoriales, des citoyens regroupés dans une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), des entreprises et des associations, la SEM innove en matière de construction de partenariats. En accueillant dans son capital des SEM d'autres départements visant des objectifs analogues, la *SEM Énergies Renouvelables Citoyenne* montre son intérêt à construire des synergies régionales.

Le CESER note que jusqu'à présent, l'implication des collectivités locales dans de tels projets d'énergies renouvelables reste encore trop faible.

Des réserves ont été émises par quelques conseillers sur les partenariats public-privé et sur la complexité du montage des SEM.

Dans ces conditions, le CESER Bourgogne Franche-Comté donne un avis favorable au rapport qui lui est soumis.

Vote du CESER : adopté à la majorité (14 contre, 7 abstentions).

<p>Rapport 4-2 Avis sur Signature des protocoles de préfiguration aux projets de renouvellement urbain du Grand Dole et du Pays de Montbéliard Agglomération</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Cadre de vie et Société Rapporteur : Anne Schwerdorffer</p>	<p>Séance plénière Lundi 12 décembre 2016</p>

À l'échelle de l'EPCI, le contrat de ville identifie les quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Le protocole de préfiguration liste les quartiers ayant vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'ANRU, sur le territoire de l'EPCI : les Quartiers d'intérêt national (QIN), les Quartiers d'intérêt régional (QIR). Le porteur de projet doit préciser les autres quartiers, qui ne feront pas l'objet d'un soutien dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), mais pour lesquels il souhaite porter une intervention de renouvellement urbain.

Le protocole présente les objectifs principaux poursuivis au titre du volet urbain du contrat de ville dans les quartiers déterminés. Il met en avant la gouvernance et la conduite de projet. Il décline les modalités d'association des partenaires au suivi de la réalisation du programme de travail. Le protocole de préfiguration prend effet à compter de la date de sa signature et s'achève en moyenne après 18 mois d'étude.

Le rapport 4-2 porte sur le protocole de préfiguration de la communauté d'agglomération du Grand Dole (un QIR) et sur le protocole de préfiguration du pays de Montbéliard Agglomération (un QIN et un QIR).

Le rapport propose à l'Assemblée délibérante d'autoriser la présidente du Conseil régional à signer ces protocoles de préfiguration.

L'avis du CESER

À partir d'un nouveau et unique critère d'attribution des aides (la concentration de pauvreté), une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville a été définie par l'État. 100 communes sont entrées dans cette géographie, 300 en sont sorties. Le CESER rappelle l'importance de maintenir une veille active sur les quartiers ne relevant plus de la géographie prioritaire. Mais le CESER incite à surveiller aussi les quartiers en train de s'acheminer vers de futures difficultés.

Le CESER note l'entrée de Sochaux dans la nouvelle politique de la ville. Son quartier Gravieres-Evoironnes bénéficiera pour la première fois de cette politique. Signalé « quartier d'intérêt régional », il fera également l'objet d'un projet de renouvellement urbain, dont les contours sont proposés dans le protocole de préfiguration du Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

D'une manière générale, le CESER rappelle la nécessité de maintenir les services publics dans les quartiers prioritaires, mais également l'accès aux soins, la vie associative et culturelle. Enfin, le CESER souligne l'importance de l'accompagnement humain des familles, accompagnement qui fait souvent défaut.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Rapport 1-1 Avis sur Stratégie de mandat	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
	Séance plénière Lundi 12 décembre 2016

Le CESER prend acte de ce rapport.

Rapport 1-12 Avis sur Constitution d'un Comité éthique régional (CER)	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
	Séance plénière Lundi 12 décembre 2016

Le CESER prend acte de ce rapport.

Déclarations des différents groupes

Sur Orientations budgétaires	
• Jean-Luc Piton , au nom du 1 ^{er} collège	28
• Annick Guyenot , au nom de la CGT	28
• Jean-Claude Perrin , au nom de la CFDT	28
• Pierre Alixant , au nom de la Mutualité française BFC	29
• Pascal Blain , au nom de FNE FC	29
Sur Rapport sur la convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et la Région	
• Michel Faivre-Picon , au nom de la CGT	30
Sur Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internalisation (SRDEII)	
• Dominique Roy , en tant que CCIR	30
• Caroline Debouvry , au nom du 1 ^{er} collège	30
• Claude Vermot-Desroches , au nom de l'ARIATT	31
• Richard Béraud , au nom de la CGT	31
• Jean-Claude Perrin , au nom de la CFDT	31
• Emmanuel Helbling , au nom de la CFE/CGC	32
• Bruno Forest , au nom de la CRESS	32
• Françoise Bévalot , au nom des É ^{ts} d'enseignement supérieur	32
• Daniel Courjon , au nom du CNRS	32
• Pascal Blain , au nom de FNE FC	33
Sur Extension de l'EDEC BTP au périmètre Bourgogne-Franche-Comté et présentation pour adoption de l'ADEC pour la filière automobile	
• Dominique Roy , en tant que CCIR	33
• Jean-Pierre Mugnier , au nom de la CGT	34
Sur Point de situation fin 1 ^{re} année Agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap) bâtiment régionaux et EPLE	
• Michèle Munier , au nom du secteur Handicap	34
Sur Rapport Développement durable	
• Jean-Claude Perrin , au nom de la CFDT	34
Sur Plan pluriannuel 2016-2024 - agenda d'accessibilité programmée du service régional de transport ferroviaire de voyageurs TER Bourgogne	
• Jean-Christophe Gossard , au nom de la CGT	35
Sur SEM Énergies renouvelables citoyennes	
• Jean-Luc Piton , au nom du 1 ^{er} collège	35
• André Colin , au nom de la CGT	35
• Joseph Battault , au nom de la CFDT	36
• Gérard Magnin , au nom du secteur Environnement	36
Sur Stratégie de mandat	
• Michel Faivre-Picon , au nom de la CGT	36
• Joseph Battault , au nom de la CFDT	37
• Françoise Bévalot , au nom des É ^{ts} d'enseignement supérieur	37
• Jean Perrin , au nom de l'UNPI	38

Déclaration de Jean-Luc Piton, au nom du 1^{er} collège, sur Orientations budgétaires

Le 1^{er} collège estime que l'Avis qui nous est proposé est très complet. Il constate en particulier que le Conseil régional dispose actuellement de marges de manœuvre importantes en matière d'investissement et recommande qu'elles soient effectivement valorisées, à défaut de l'existence d'un nouveau projet structurant tel que l'a été la ligne LGV...

Le 1^{er} collège s'inquiète de la possibilité réelle de la Région à augmenter significativement son endettement pour faire passer sa capacité de désendettement de 3 ans à 6/7 ans, comme indiqué. Nous souhaitons en particulier que le Conseil régional fasse preuve de vigilance pour ne pas reconduire le constat fait sur 2016 d'une forte sous-consommation des crédits disponibles.

Déclaration de Annick Guyenot, au nom de la CGT, sur Orientations budgétaires

Débattre de l'avis sur les orientations budgétaires 2017 de la Région ne peut faire abstraction de la situation économique et sociale actuelle du pays alors que le Gouvernement par la casse du Code du Travail a fait le choix d'affaiblir les droits des salariés.

Ainsi, la première des urgences du nouveau Gouvernement, mais aussi de la Région, serait de rompre avec les politiques néolibérales et antisociales appliquées avec entêtement en Europe.

Les dotations budgétaires diminuent drastiquement et ces désengagements constants de l'État sont à comparer aux cadeaux fiscaux faits aux entreprises. Ces politiques de renoncement génèrent un affaiblissement des services publics en territoire alors qu'il y a nécessité de les revitaliser car ils sont indispensables au développement du bien commun.

En mars 2016, les orientations budgétaires, présentées sans plan de mandat, s'inscrivaient dans la continuité des politiques régionales précédentes, elles n'étaient guère porteuses d'ambition pour la nouvelle région.

Aujourd'hui, nous disposons des orientations budgétaires 2017 et du plan de mandat 2017-2021. Mais aujourd'hui comme hier, nous relevons l'absence d'ambition et de projet tant les questions importantes sont éludées : quid d'une stratégie en matière de politique industrielle ? Quid du maintien des services publics sur l'ensemble du territoire ? Car nous ne pouvons concevoir une reconquête industrielle sans services publics, et des services publics sans un développement de l'industrie.

Les orientations budgétaires qui nous sont proposées s'inscrivent dans la poursuite des politiques d'austérité alors que des voix s'élèvent en France et en Europe pour qu'un grand plan d'investissement vienne en soutien au développement économique :

- ainsi de l'amputation de 9 % du budget consacré aux lycées et à la vie lycéenne,
- ainsi du choix aléatoire du financement des transports par cars des lignes départementales et scolaires, avec un transfert de la CVAE des départements aux régions,
- ainsi de l'activité TER qui s'accompagne d'ouverture à la concurrence ce qui induit fermeture de lignes, de guichets, suppressions de contrôleurs à bord des trains, etc.

Pour la CGT, les transports départementaux et scolaires réclament un financement pérenne qui pourrait reposer sur :

- l'extension d'un versement transport à toutes les Régions au-delà du seul STIF et ce, dès le premier salarié,
- le retour à une TVA à 5 % au lieu de 10 % pour les transports publics facturés actuellement aux usagers,
- la renationalisation des autoroutes,
- la création d'une épargne populaire affectée aux infrastructures.

De plus, pour la CGT, les Régions devraient être représentées au conseil d'administration de la SNCF.

Par ailleurs, la création des deux Center Parcs est retenue comme une orientation budgétaire majeure. La CGT s'étonne que la Région s'engouffre dans cette voie tête baissée alors que les projets du Rousset et de Poligny engageront les citoyens et contribuables de la Région à hauteur de 175 millions d'euros au moins. Comment la Région peut-elle recapitaliser la société Pierre et Vacances alors que l'endettement de cette société était déjà de 73 % en 2014 ? La CGT rappelle que lors d'un précédent avis sur le tourisme, le CESER de Bourgogne demandait à être consulté sur ce sujet !

Pour conclure, alors que nous sommes toujours dans l'urgence économique et sociale, les orientations budgétaires présentées ne proposent aucune rupture avec des politiques en échec, aucune exigence en terme de création d'emplois et d'aménagement du territoire... aucune stratégie nouvelle donc.

Il est vrai que notre Gouvernement ainsi que les gouvernements libéraux siégeant à Bruxelles ont rejeté le plan d'action de la Confédération Européenne des Syndicats qui avait pour objectif la création de 11 millions d'emplois en Europe, soutenu par un plan d'investissement de 260 milliards d'euros par an sur dix ans soit seulement 2 % du PIB européen et l'équivalent de deux budgets annuels de l'UE.

À travers cette intervention, nous pensons avoir répondu partiellement à l'interrogation formulée par l'avis du CESER sur les choix de politique d'investissement de la Région.

La CGT s'abstiendra donc sur ce projet d'avis.

Déclaration de Jean-Claude Perrin, au nom de la CFDT, sur Orientations budgétaires

La CFDT interviendra sur trois points : les investissements, les cartes grises et l'accompagnement.

La Région annonce dans ses orientations budgétaires une volonté de **renforcer l'investissement**, ce qui implique d'adopter une trajectoire d'endettement à 6 ans. La CFDT partage la question posée dans le projet d'avis du CESER sur la nature des investissements envisagés mais l'endettement n'est qu'un moyen et pas le seul critère de décision.

À l'heure où la Commission européenne elle-même engage un virage pour favoriser la relance par l'investissement, la **CFDT approuve cet engagement** de la Région. À la question : pour quels investissements ? Le vice-président nous a répondu : 1/3 pour les

lycées, puis pour les « réseaux » et enfin le matériel roulant.

Nous nous interrogeons sur ce paquet qui conforte un existant qui, certes, en a bien besoin, mais qui n'explore pas des pistes d'avenir : par exemple, vers une économie industrielle, agricole et commerciale plus décarbonnée, en mettant en œuvre des liens entre la recherche et les entreprises ? Pourquoi ne pas inciter à l'envoi de doctorants dans les entreprises ? Investir aussi dans l'humain par des recherches-actions sur les conditions de travail, de santé et de fraternité, dans la démocratie participative directe et représentative ? Liste non limitative...

L'année dernière une des mesures nouvelles était l'alignement **des cartes grises** avec une hausse en Franche Comté qui avait fait

débat : peut-on savoir si un impact a été mesuré sur le marché automobile franc-comtois ?

La lecture des différents rapports importants de cette session suggère également que des métiers nouveaux émergent dans la communauté de travail du Conseil régional, notamment autour de l'accompagnement et de la territorialisation. La CFDT s'interroge

sur les moyens qui seront mis en œuvre pour porter à informer et former des agents sur cette évolution, comment elle sera pensée, partagée et mise en place. En un mot, **par qui et comment seront accompagnés les accompagnateurs ?**

La CFDT votera cet avis

Déclaration de Pierre Alixant, au nom de la Mutualité française BFC, sur Orientations budgétaires

Mon intervention sera en deux parties :

La première, en lien avec l'avis du CESER que je voterai, portera sur l'appréciation de la Mutualité sur les orientations budgétaires et la stratégie de mandat, dont un certain nombre de points se recourent.

La seconde, plutôt d'opportunité et plus généraliste, se traduira, à la veille de l'élection présidentielle, par une invitation à s'inscrire dans les débats nationaux à venir, parce qu'ils auront inévitablement des répercussions à plus ou moins long terme sur la politique régionale.

La Mutualité en Bourgogne-Franche-Comté a pris connaissance des orientations budgétaires et du document relatif à la stratégie de mandat, qui trace des perspectives pour les cinq années à venir. La santé et, plus généralement, la protection sociale ne sont pas en tant que telles des compétences de l'institution régionale. Pour autant, toutes les interventions dans les domaines de l'emploi, de la formation, de l'aménagement du territoire et de l'environnement ont un impact plus ou moins direct sur la santé des citoyens et sur la protection sociale.

À cet égard, la Mutualité apprécie les pistes d'action présentées dans ces documents, tant il est vrai que malgré les propres propositions mutualistes réitérées depuis des décennies, le modèle de protection sociale et le système de santé souffrent de graves difficultés, alors que le vieillissement de la population, notamment, crée de nouveaux besoins.

En Bourgogne Franche-Comté, les initiatives mutualistes sont importantes dans les secteurs en développement et liés à l'aménagement du territoire tels que les résidences services ou l'Hospitalisation à domicile. Les Mutualistes seront toujours au côté des acteurs publics pour améliorer le quotidien de leurs concitoyens. Ils seront vigilants au respect des engagements, et notamment à la déclinaison concrète de la stratégie de mandat.

Représentant plus de 60 % des bourguignons francs-comtois, les Mutuelles et leurs unions, relevant du code de la Mutualité, sont offreurs de soins mais revendiquent également une place de

défenseur des usagers et du système de protection sociale.

La prise en compte d'une des principales préoccupations des Français dans les programmes politiques est suffisamment rare pour que soit soulignée l'attention portée par la majorité du Conseil régional à ces problématiques.

Pour aller plus loin, à l'approche d'échéances électorales majeures, le Mouvement mutualiste souhaite prendre toute sa part à la réflexion, et mettre la santé et la protection sociale au cœur des débats électoraux.

Dans cet objectif, la Mutualité française lance le site participatif PlacedelaSanté.fr dont l'objet est d'explorer ces enjeux, de décrypter les programmes en matière de santé ou de protection sociale et d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle.

Elle est partenaire de 3 laboratoires d'idées (*Think tanks* en anglais), la Fondapol, la Fondation Jean-Jaurès et Terra-Nova qui apporteront leur vision et leur analyse sur ces sujets.

À l'occasion de la présentation du site, Thierry Beaudet, président de la Mutualité Française a indiqué que : « L'idée n'est pas de prendre position pour tel ou tel candidat, mais bien de contribuer à nourrir les débats et éclairer les véritables choix de société qu'impliquent certaines propositions. »

Ouvert à tous, le site propose aux internautes de contribuer, en commentant les contenus, en postant leurs tribunes ou en interpellant les candidats.

À partir de nombreux articles pédagogiques, tribunes, infographies et vidéos, il permet d'explorer les grandes questions de santé et les enjeux sociaux : l'accès aux soins, la télémédecine, le maintien de l'autonomie, la prévention santé, le financement de la protection sociale, le rôle des complémentaires santé, etc.

De nombreux questionnements qui préoccupent également les élus régionaux et notre noble assemblée.

Je vous invite donc cher(e)s collègues à consulter ce site PlacedelaSanté.fr, pour vous informer de son contenu et, si vous le souhaitez, participer à son enrichissement.

Et si vous le jugez utile, merci de le faire connaître autour de vous !

Déclaration de Pascal Blain, au nom de la FNE FC, sur Orientations budgétaires

Pour les acteurs de l'environnement, certaines mesures présentées dans les orientations budgétaires et reprises dans la stratégie de mandat 2016-2021 ne peuvent être accueillies qu'avec satisfaction. Surtout à l'heure où d'autres Régions affichent ouvertement leur mépris du travail de terrain conduit jour après jour par les associations de protection de la nature et leurs fédérations. La Région entend, par exemple, aider les collectivités publiques pour la rénovation thermique de leurs bâtiments. C'est une manière d'appuyer l'activité économique tout en agissant efficacement pour le climat. Pour les particuliers, les dispositifs d'aide en place devront converger progressivement vers un service public de l'efficacité énergétique sur l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Même si il faudra pour cela encore patienter jusqu'en 2018. La Région affiche sa volonté de protéger l'environnement et la biodiversité. Le budget 2017 de la délégation environnement couvre les champs

thématiques de la biodiversité, de la politique de l'eau, de l'éducation à l'environnement et au développement durable et de la nouvelle compétence en matière de planification déchets. Il s'élève à 3,563 M€ en fonctionnement et 2,985 M€ en investissement.

Les associations de protection de la nature et de l'environnement s'interrogent... ce gros 4 % du budget annuel est-il à la hauteur des enjeux ? Est-il proportionné à la capacité d'action de notre région ? Faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable figure parmi les axes prioritaires. Notre modèle de développement n'est pas aujourd'hui durable. On imagine ce que pourrait être le développement durable. Mais qu'est-ce qu'un développement « plus » durable ? Que signifie donc cette formule ? De nombreux projets discutables nous inquiètent et trahissent l'écart entre les intentions et les actes. Je n'évoquerai que deux d'entre eux. En premier lieu, l'appui confirmé au groupe

immobilier Pierre et Vacances, promoteur de deux Center Parcs à Poligny dans le Jura et au Rousset en Saône-et-Loire. Il y a là un contre-exemple évident de ce qu'il faut faire pour aider les territoires à développer un tourisme « durable ». Le débat public organisé en 2015 par la commission particulière du débat public a largement contribué à éclairer les décideurs sur les aspects négatifs de cette activité de loisirs de masse sur les milieux naturels sensibles (zone humide en S&L, karst dans le Jura) mais aussi sur la précarité des emplois susceptibles d'être créés à grand frais – plusieurs millions – à la charge de la collectivité... Le second point de vigilance porte sur le soutien aux aéroports de Dijon-Longvic et de Dole-Tavaux. Une étude globale sur les plateformes aéroportuaires est en cours. Mais pourquoi hésiter

encore ? Le développement de micro-installations de cette taille est notoirement voué à l'échec sur le plan économique (pas d'équilibre financier en dessous de 800 000 passagers/an) et leur impact environnemental est catastrophique. L'offre des aéroports internationaux de Lyon, Genève ou Bâle-Mulhouse très proches doit suffire à satisfaire les besoins de transports longues distances des habitants de la région pour lesquels les liaisons TGV n'apportent pas de solutions adaptées. Une desserte par le fer de l'aéroport de Bâle-Mulhouse améliorerait, par exemple, ce service aux voyageurs.

Si le budget 2017 souffre de nombreux paradoxes, espérons que le mandat sera suffisant pour accélérer les choses et lever toute ambiguïté.

Déclaration de Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT, sur Rapport sur la convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et la Région

La CGT apprécie positivement la volonté du Conseil régional de construire un partenariat avec la Caisse des Dépôts.

Nous pensons même qu'il serait judicieux d'aller plus loin dans ce domaine, afin de doter l'Exécutif régional, et l'État, d'un véritable pôle financier public. Cela serait nécessaire pour permettre au Conseil régional d'assurer au mieux la compétence économique qu'il détient totalement désormais.

Pour permettre de répondre aux besoins fondamentaux de la population et les financer, comme le logement, les mobilités, la politique industrielle, le développement solidaire des territoires, le développement durable, et afin de lutter contre la financiarisation de

l'économie et par exemple éviter les PPP (partenariat public-privé), un pôle financier public largement plus dimensionné que la Caisse des Dépôts serait la bonne alternative.

Ce pôle financier pourrait, par exemple, être composé de la Caisse des Dépôts, de la BPI, de la Banque Postale, du Crédit Foncier, de la CNP (Caisse Nationale de Prévoyance), de la COFACE, etc. permettant ainsi d'unir leurs forces, et de financer plus facilement les entreprises du tissu local TPE, PME et ETI, et avoir un levier plus important en matière de politique industrielle.

La CGT votera l'avis.

Déclaration de Dominique Roy, au nom de la CCIR, sur Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

L'élaboration de la SRDEII a permis de réaffirmer une commune vision stratégique et la défense d'un modèle partenarial entre la CCIR et le Conseil régional, qui semble plus que jamais adapté à la nouvelle organisation territoriale.

Ce modèle entend répondre aux défis qui se posent aux acteurs du développement économique en intégrant trois de ses dimensions essentielles :

1^{re} dimension > L'anticipation, l'accompagnement et la valorisation des mutations mondiales en cours et à venir et leur impact sur nos savoir-faires, notamment industriels : la compétitivité de demain se prépare dès à présent, et il importe aux CCI de favoriser la théorisation et l'émergence de l'Usine du Futur sur nos territoires, berceaux de l'usine d'hier.

2^e dimension > Le support et la promotion de l'excellence des entreprises qui structurent le tissu économique, dont nos filières et clusters : et ce notamment à travers la promotion de l'investissement, la généralisation de l'innovation et de l'internationalisation des marchés.

3^e dimension > L'animation et le soutien aux territoires, dont la somme constitue plus qu'un tout homogène, plutôt un réseau de bassins de richesses originaux, autant d'opportunités de croissance propre pour le plus grand bien commun : à ce titre, le

réseau consulaire entend jouer un rôle actif dans le développement d'alliances avec nos grandes régions périphériques et explore dès à présent les voies d'un partenariat réussi avec la Suisse voisine.

À l'intersection de ces trois dimensions, problématiques partagées, modalités de gouvernance équilibrées, réactives et priorités d'actions collectives devront baliser l'avenir de ce qui pourrait s'affirmer comme un mode de gouvernance public exemplaire, dynamique, souple et original à l'échelle européenne.

Enfin, il apparaît plus que jamais nécessaire au monde consulaire de promouvoir l'ancrage de l'économie réelle dans des logiques sociétales structurantes, par exemple, à travers la promotion de la maîtrise énergétique, de la RSE ou de l'économie circulaire. Il importe d'ajouter cependant que s'agissant de l'accès aux aides, les critères environnementaux et sectoriels liés au développement durable, ne doivent pas intervenir comme des barrières à l'entrée (effet d'éviction), mais au contraire constituer un support à bonification des aides.

Ainsi et dans le cadre du SRDEII, les CCI, au nom des entreprises, entendent pleinement contribuer, aux côtés de la Région et dans le cadre des compétences économiques qui lui reviennent, à rationaliser et optimiser les politiques de développement économique en cours et à venir.

Déclaration de Caroline Debouvry, au nom du 1^{er} collège, sur Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

Cet avis reprend clairement une analyse mitigée. Le SRDEII est un document technique dans lequel il nous manque une vision politique. Par ailleurs, il manque différents points portant sur :

- la création / reprise d'entreprise,
- la fiscalité (pour rappel, il y a une augmentation de 3 à 4 % chaque

année),

- les marchés publics,

- et enfin, nous remarquons l'absence de critères d'évaluation, ce qui souligne le manque de vision et de stratégie mentionné précédemment.

Déclaration de Claude Vermot-Desroches, au nom de l'ARIATT, sur Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

Deux remarques par rapport au SRDEII :

- Nous avons bien pris note qu'il y aura un PRDA qui traitera la filière bois, agricole et agroalimentaire.
- Mais dans le cadrage du SRDEII il y a sans doute un oubli plutôt qu'un parti pris je suppose - page 24 - il est indiqué les partenaires qui accompagneront les entreprises agroalimentaires. Les Ariatt

ou Aria n'y figurent pas alors qu'elles accompagnent une majorité d'entreprises.

- Page 33, le programme "entreprise du futur" désigne le Cetim comme pilote unique de ces actions.

En agroalimentaire, par soucis d'économie, nous souhaitons que les Ariatt puissent agir également compte tenu de leur savoir-faire.

Déclaration de Richard Béraud, au nom de la CGT, sur Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

La réflexion proposée sur le SRDEII ouvre de nombreux axes de travail, de pistes d'intervention dans lesquels notre organisation peut se retrouver... mais sans doute comme tous les conseillers ici présents.

On assiste ainsi à une énumération de ce qui pourrait passer pour des vœux pieux, si nous avons perdu toute notre naïveté, ce qui serait bien dommage à la veille des fêtes de Noël, convenez-en, vœux qui ne définissent pas une véritable stratégie régionale pour un véritable développement économique.

Permettez-moi de développer quelques points de ce schéma, à travers des propositions mais aussi à travers un exemple industriel que l'on pourrait malheureusement étendre à d'autres à l'instar de Metsomineral à Mâcon, Solvay à Tavaux...

Dans le cadre du *dispositif régional d'accompagnement des entreprises je retiendrai l'item Développer un traitement adapté aux mutations et aux entreprises en difficultés :*

De quoi s'agit-il ? L'entreprise Anvis (groupe Sumimoto) de Decize a bénéficié entre 2013 et 2015 d'1 223 519 € au titre du CICE, en 2015 de 249 560 € au titre du CICR et de 438 312 € d'exonération des cotisations sociales. Pourtant, l'entreprise a supprimé 112 emplois même s'il n'en apparaît que 98 dans le Fonds interprofessionnel de revitalisation des territoires (FIRT) !! Au-delà de la destruction de l'emploi, les pouvoirs publics ont transféré une partie de ce FIRT, alloué à la Nièvre, vers la Région ! Bel exemple d'*action économique ambitieuse au plus près des territoires !*

Plus positif le *soutien aux filières historiques ou en émergence et l'excellence industrielle*. Ce soutien ne peut se dispenser d'une évaluation, sur les retombées des pôles de compétitivités et autres clusters, de dynamiques créatrices pour des fertilisations croisées

entre les filières, de l'inscription de nos territoires dans les 34 filières d'avenir.

Dans le cadre de *l'appui aux leviers de croissance intéressons nous à l'item « confirmer le rôle déterminant de l'innovation »* et revenons à ANVIS. Un robot neuf a été installé mais il n'est toujours pas en fonctionnement, de même un nouveau mélangeur est fonctionnel mais il n'y a pas eu d'investissement dans les «outils suiveurs » qui sont aujourd'hui pour partie obsolète d'où une externalisation de certaines productions !

Quant à la *place du capital humain*, ANVIS a connu des suppressions de postes en productivité ce qui ne permet plus de répondre aux objectifs de production, des mutations internes des salariés qui n'ont pas été accompagnées des formations nécessaires.

Alors oui, il est important de recenser les secteurs industriels impactés et d'entamer une gestion prévisionnelle sur les stratégies des entreprises, des emplois et des compétences favorisant un vaste plan de recrutement et de formation tant dans les filières industrielles que dans les entreprises innovantes qui ne peuvent se limiter au numérique et à la transition énergétique.

Dernier point, une *action économique ambitieuse au plus près des territoires*. Ce dernier point aborde la notion de gouvernance partenariale sans faire référence explicitement à la place du monde du travail ce qui est regrettable. C'est aussi dans ce cadre que nous nous devons d'interroger l'action et les résultats de la BPI, d'établir un bilan des aides financières octroyées par la Région en terme de résultats et d'utilité pour les entreprises, les collectivités mais aussi en terme d'utilité sociale (emplois, formation).

La CGT s'abstiendra sur cet avis.

Déclaration de Jean-Claude Perrin, au nom de la CFDT, sur Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

La CFDT se retrouve globalement dans l'avis de la commission et le votera. Elle espère que le CESER poursuivra son travail d'attentions et de propositions pour la mise en œuvre du schéma. Elle souhaite appuyer quelques points :

Nous regrettons la faiblesse du diagnostic : il faut lire la stratégie de mandat pour en trouver un, mais nous reviendrons sur cet aspect dans une autre prise de parole.

La CFDT se réjouit de la prise en compte de la transition écologique et énergétique comme levier de croissance, ainsi que de la numérisation.

Les partenaires sociaux sont peu présents dans ce schéma et on peut le déplorer. La mise en place d'un SPL pour l'agence régionale fusionnée éloigne aussi la participation des acteurs sociaux et économiques, des corps intermédiaires de la gouvernance : est-il envisagé de trouver une formule pour les associer et leur donner une place ? Surtout lorsque l'agence gagne une mission supplémentaire d'animation et de veille des territoires. L'autre

maître-mot de ce schéma est l'accompagnement : il s'agit bien d'accompagner des personnes et leurs représentants et pas seulement des entités abstraites. Nous serons particulièrement attentifs sur les modalités de mise en œuvre de cet accompagnement.

Cette prise en compte des territoires est un pari qu'il faudra réussir : le maillage du territoire par des interlocuteurs identifiés est capital. On regrette que le schéma ne traite pas suffisamment la question des rapports entre métropolisation et autres villes. La région Bourgogne Franche-Comté est couverte d'entreprises dans des territoires ruraux, montagnards même, qui sont parfois des leaders mondiaux, européens ou nationaux dans leurs spécialités. La CFDT souhaite que les aides aux entreprises soient majoritairement sous forme d'aides remboursables et que celles-ci soient soumises à des conditions sociales et écologiques pour l'évaluation de leur attribution. La contribution de l'Aract a prouvé que cela pouvait être un plus et pas un frein.

La CFDT enfin s'interroge sur le caractère prescriptif de ce rapport : peu de prescriptions en émergent. Comment dès lors, le Conseil régional jouera-t-il son rôle de leader dans le développement

économique ? Pour notre part, nous souhaitons que cela permette un vrai travail en synergie avec les territoires, de préférence à des injonctions déconnectées du terrain et de ses acteurs.

Déclaration de Emmanuel Helbling, au nom de CFE/CGC, sur Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation soumis à l'avis du CESER est pour la CFE-CGC un dossier très bien travaillé et présenté par les services du Conseil régional. Il est très complet mais la CFE-CGC

regrette de ne pas trouver une véritable stratégie politique qui devrait déterminer les priorités et les actions à mener.

La CFE-CGC considère que ce schéma régional est un schéma de transition et le votera en tant que tel.

Déclaration de Bruno Forest, au nom de la CRESS, sur Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

La CRESS se félicite que l'ESS soit prise en compte dans sa dimension transversale avec notamment l'accès aux dispositifs de droit commun pour les entreprises de l'ESS (p13) tout en tenant compte des spécificités qui les caractérisent, notamment dans leur capacité d'innovation, et leur droit à l'expérimentation (p8).

Le plan d'actions spécifiques de l'ESS doit être relié à la stratégie régionale de l'ESS avec l'État et les acteurs de l'ESS dont la CRESS, dispositif prévu dans le cadre de la loi ESS de 2014.

Nous constatons la volonté forte de la part du Conseil régional de favoriser le développement de ce secteur.

La reprise d'activités sous forme de coopératives ne peut pas se limiter aux seules entreprises en difficultés (p18) mais bien dans les objectifs opérationnels au titre de la transmission et de la reprise d'entreprise (p15).

La transformation d'une entreprise saine, transmise à ses employés a pour but de préserver le tissu économique local mais également l'aménagement du territoire.

Mais il manque dans ce schéma, quelques précisions sur les partenariats en cours au niveau régional.

Nous demandons que soit écrit clairement que la CRESS est la 4^e chambre consulaire dans les dispositifs et qu'à chaque fois où dans le SRDEII les consulaires sont citées, que soit intégrée de fait la CRESS.

Une des missions de la CRESS est l'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises. Sur ce sujet de l'appui au développement (p19 du schéma), la CRESS n'apparaît pas à contrario du paragraphe suivant où les chambres consulaires sont nommées concernant l'appui aux TPE.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom des Éts d'enseignement supérieur, sur Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

SRDEII et frontalité : Dans les différents documents qui nous sont soumis, et tout particulièrement dans le SRDEII, la spécificité frontalière de la BFC n'est traitée qu'à travers des actions de coopération franco-suisse.

Sans remettre en question la nécessité d'une coopération transfrontalière, je ne peux que regretter le peu de vision et de stratégie claire concernant **spécifiquement l'espace frontalier français**.

Le SRDEII reprend les priorités la CTJ dont la toute première est « un développement économique bénéfique au développement de l'arc jurassien ».

Un tel projet renforce la nécessité pour la zone frontalière française d'une vision économique et de mesures significatives telles que des aménagements de fiscalité pour amener l'industrie à réinvestir cette zone frontalière.

Déclaration de Daniel Courjon, au nom du CNRS, sur Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

Voici un commentaire concernant l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation tels qu'ils sont présentés dans le document du SRDEII. Je m'exprime en mon nom et en celui de Françoise Bévalot.

Tout d'abord, au sujet de l'innovation, celle-ci est bien représentée dans le document avec de nombreuses suggestions et idées nouvelles concernant les aides à apporter aux entreprises et en particulier aux startups régionales.

Cela dit, le lien avec l'enseignement supérieur et la recherche est toutefois très ténu. Il faut attendre la page 23 pour qu'il soit mentionné (ainsi que l'I-Site et la COMUE) dans une phrase évoquant le continuum recherche publique et développement économique.

Notons d'ailleurs qu'est prévu une conférence de l'action économique sans les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et que de même est prévue une conférence de l'enseignement supérieur et de la recherche sans les acteurs économiques.

C'est cette difficulté de dialogue entre économie et ESR qui nous amène à la réflexion suivante :

L'université, prise au sens large c'est-à-dire, les universités, les écoles d'ingénieurs et les grands organismes de recherche présents sur notre territoire (CNRS, INRA, INSERM et CEA) est au coeur de la problématique du SRDEII.

Dès leur création, les universités ont développé l'humanisme à travers les facultés de médecine, de pharmacie, de philosophie. Elles sont des précurseurs de ce que l'on appelle aujourd'hui l'ESS, très présente au sein du document et on ne peut que s'en féliciter.

Concernant l'internationalisation, là aussi l'université est internationale par essence. L'ancêtre de l'UBFC, l'université de Dole au 16^e siècle était déjà internationale dans son recrutement. Enfin, concernant l'innovation, de nombreuses propositions sont faites pour aider les startups dans leur développement et leur pérennisation. Mais encore faut-il qu'il y ait création de startups.

À nouveau, toute start-up, toute spin-off naît de l'idée d'un jeune (d'une jeune) ou de moins jeunes issus d'une école d'ingénieurs, d'une université ou d'un organisme de recherche. Cette règle est quasi générale.

On voit donc le rôle central que joue le milieu universitaire dans la dynamisation et l'industrialisation d'une région. À titre d'exemple, FEMTO-ST produit plus de spin-off que les autres grands centres technologiques français.

Enfin, il ne faut pas oublier que les jeunes créateurs auront toujours un tropisme fort pour leur ville universitaire (et leur région) quand il s'agira de choisir un lieu d'implantation pour leur future entreprise. Il y a donc une chaîne vertueuse allant de la formation à l'emploi. Cette chaîne vertueuse de la formation à l'emploi, est le credo de nos voisins suisses : quand ils tentent de convaincre les entrepreneurs français de s'installer chez eux, ils leur présentent la répartition de leur centres de recherche et de formation supérieure

sur leur territoire. Pour eux, l'attractivité, sur laquelle travaille le SRDEII pour notre région, c'est cet écosystème vertueux.

Pour conclure, l'enseignement supérieur en Bourgogne Franche-Comté, qui au passage, représente 60 000 personnes, l'équivalent d'une grosse entreprise, non délocalisable n'est pas concentré en un seul lieu. C'est un atout certain car, face à la métropolisation et aux regroupements en tout genre, cela assure une équitable présence universitaire à Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon sans oublier Nevers, Mâcon, Châlons, le Creusot, etc. Cette répartition qui peut être vue comme un éparpillement, peut aussi être une faiblesse et la région a un rôle à jouer pour maintenir les équilibres et inciter à une véritable politique de site en luttant contre les tentatives de replis sur soi et en promouvant son enseignement supérieur et sa recherche, qui est, comme j'ai tenté de l'expliquer, le socle incontournable pour développer l'innovation et la réindustrialisation de la région.

Déclaration de Pascal Blain, au nom de FNE FC, sur Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

Pour faire écho à mon intervention précédente relative aux orientations budgétaires et au plan de mandat, je souhaite partager un regret : l'absence du mot durable dans l'intitulé de ce SRDEII, schéma des schémas et l'approche « cloisonnée » du développement économique.

Concernant l'aide économique je viens en soutien des remarques formulées par la CFDT pour dire ma préférence aux avances remboursables sur les subventions aux entreprises. Elles

permettent à la Région de réalimenter son fond de soutien et de jouer ainsi pleinement son rôle de catalyseur des énergies locales. Par ailleurs, la mise en place de conditions d'attribution de ces aides à des critères sociaux et environnementaux ne doit pas être ressentie comme une mesure restrictive mais bien comme un moyen de montrer le cap. Dessiner un horizon est capital. En effet, toute activité n'est pas souhaitable, au seul nom de l'emploi !

Déclaration de Dominique Roy, au nom de la CCIR, sur Extension de l'EDEC BTP au périmètre BFC et présentation pour adoption de l'ADEC pour la filière automobile

Un dossier similaire avait été voté par l'ex-Région Franche-Comté le 13/11/2012. Le projet Filauto. Ce projet était porté par les CCI d'Alsace et de Franche-Comté, en lien avec le Pôle Véhicule du futur Perfo Est. Il était soutenu par l'État, les fonds européens, les Régions Alsace et Franche-Comté et les collectivités locales des deux régions, ainsi que le groupe PSA dans le cadre de l'appel à projets « renforcement de la compétitivité des PMI et des filières industrielles et stratégiques » du programme investissement d'avenir (5,6 M au total, dont 3M en FC). Les objectifs étaient d'accompagner les entreprises de la filière dans la recherche de compétitivité et de diversification.

Au moment où il apparaît de plus en plus légitime d'évaluer les politiques publiques, et de démontrer ou non la pertinence des actions engagées, je souhaite à l'occasion de la présentation de ce dossier vous faire un rapide bilan de cette action.

Le CESER de Franche-Comté avait sollicité un bilan à mi-parcours de cette initiative. Que peut-on en tirer ? Les évaluations fournies entre juin et octobre 2015 indiquent que plus 383 entreprises franco-comtoises ont été accompagnées en individuel ou en collectif. 19 rencontres ont été organisées sur l'Alsace et la Franche-Comté entre 167 entreprises et environ 350 participants entre octobre 2011 et juin 2015.

Des indicateurs d'objectifs avaient été fixés et pour la plupart ont été dépassés. Ainsi, ce ne sont pas 55 mais 84 ateliers thématiques qui ont été proposés aux chefs d'entreprise sur des thématiques allant du commercial à la créativité et l'innovation, les finances, les ressources humaines et la veille ; ce ne sont pas 2 mais

7 « *speed meeting* » organisés en collaboration entre les CCI, afin de développer le réseau des chefs d'entreprises. De nombreuses notes de veilles ont été produites afin de disposer d'information en lien avec le marché de l'automobile et la diversification, sur les thèmes de l'armement, l'énergie, le ferroviaire, l'instrument médical et l'équipement industriel.

Le site internet créé à l'occasion de ce projet (www.filauto.org) a été doté aussi de nombreuses informations utiles : contacts, notes de veille...

L'évaluation de ce projet mentionne parmi les premières tendances observées de nouveaux marchés mis en place, une organisation optimisée, de nouvelles compétences, une créativité et une innovation renforcées. Elle attire aussi l'attention sur des signaux d'alerte tels notamment l'absentéisme, autant de chantiers majeurs à poursuivre.

Enfin, je mentionnerai en outre les conventions d'affaires ECONOMIA, organisation de conventions d'affaires et de solutions industrielles à forte valeur ajoutée, portées par la CCIR.

Quelques chiffres :

4 600 rendez-vous d'affaires en 2013, 5 000 en 2015.

106 donneurs d'ordre en 2013, 128 en 2015.

244 fournisseurs en 2013, 295 en 2015.

Le volume global des consultations à représenté plus de 100 millions d'euros.

Ces résultats pour la filière attestent de l'intelligence du partenariat. Que l'on se remémore la situation de la filière suite à la crise de 2008, en France, en Europe et aux États-Unis !

Déclaration de Jean-Pierre Mugnier, au nom de la CGT, sur Extension de l'EDEC BTP au périmètre BFC et présentation pour adoption de l'ADEC pour la filière automobile

La CGT votera le projet d'avis du CESER relatif à l'engagement de la Région dans les deux accords-cadres régionaux EDEC BTP 2015-2018 et ADEC filière automobile 2016- 2019, signés notamment par toutes les organisations syndicales représentatives des salariés de Bourgogne-Franche-Comté.

Mais la CGT relève à juste titre la position critique du projet d'avis sur l'Accord-cadre régional portant sur les Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences pour les entreprises de la filière automobile en Bourgogne-Franche-Comté 2016-2019, en l'absence « *d'informations permettant de placer cette initiative dans une vision globale des actions de formation précédemment engagées ni de l'évaluation de ces actions* ».

La CGT rappelle que la filière automobile se distingue par les plans de compétitivité qui se multiplient dans les entreprises de la métallurgie. À titre d'exemple, PSA, pilier de l'industrie automobile en Bourgogne-Franche-Comté, en est à son deuxième.

Ces plans conduisent à la mise en place d'une organisation du travail qui oblige les salariés à d'énormes sacrifices : augmentation du temps de travail, flexibilité, le tout sans revalorisation des salaires, voire des pertes d'emploi.

Ainsi 67 000 emplois ont été supprimés dans l'industrie automobile en France entre 2008 et 2015, 270 000 emplois en Europe de l'Ouest entre 2005 et 2013 (ce qui doit nous interpellier également sur l'attribution des Fonds Sociaux Européens au bénéfice des entreprises du secteur automobile).

En revanche les patrons du CAC 80 ont vu leur rétribution augmenter de 16 à 21 % en 2016, les actionnaires leurs dividendes exploser contrairement à l'investissement qui étaient de 6,3 % en 1990 et n'est plus que 2,5 % aujourd'hui ! Quant aux dépenses de recherche et développement, elles sont en baisse depuis 2011.

La restructuration de la filière automobile se poursuit sur fond d'intensification du travail, de transferts de productions et de R&D, d'externalisations. Le commerce extérieur de la France en matière d'automobiles est déficitaire de 4,3 milliards d'euros en 2014, le dernier solde positif remontant à 2006 !

Le projet d'avis relève aussi que « *cet exemple de la filière automobile rappelle tout l'intérêt d'un retour sur l'action des pôles de compétitivité* ». La CGT partage cette proposition qui pourrait faire l'objet d'un travail d'audit du pôle de compétitivité « Véhicule du futur » sur les questions d'investissement, de recherche et développement, de lissage des productions, d'intégration des intérimaires, de la modification des relations donneurs d'ordre/sous-traitants, etc.

Pour conclure et comme formulé dans le projet d'avis, la CGT souhaite le bilan de l'engagement des fonds publics régionaux et européens pour fin 2017 avec retour quantitatif et qualitatif en terme de créations d'emplois et de reconnaissance des qualifications professionnelles pour les salariés au regard de l'importance des aides publiques engagées dans la filière automobile en Bourgogne-Franche-Comté.

Déclaration de Michèle Munier au nom du secteur Handicap, sur Point de situation fin 1^{re} année Agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap) bâtiment régionaux et EPLE

Quand j'entends dire qu'il faut rééchelonner les travaux de mise en accessibilité, que le coût est trop élevé, qu'il faut demander des dérogations, je pense qu'une partie de l'histoire a été oubliée.

Si depuis 40 ans, tous les gouvernements qui se sont succédés avaient appliqué la loi du 30 juin 1975 présentée par Simone Weil ministre de la Santé qui imposait que les bâtiments soient accessibles aux personnes handicapées, tous ces propos seraient inutiles. Rappel de la loi de 1975 : « *Les dispositions architecturales et aménagements des locaux d'habitation et des installations ouvertes au public, (...) doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles aux personnes handicapées. Les modalités de mise en œuvre progressive de ce principe sont définies par voie réglementaire dans un délai de six mois à dater de la promulgation de la présente loi.* »

Voilà pour tous ceux qui s'insurgent de ne pas avoir assez de temps et d'argent pour transformer ERP, transports... et mentalités !

Les travaux Bourgogne Franche Comté seront terminés en 2024.

Vous préconisez que les travaux d'accessibilité des lycées soient réalisés seulement si les transports sont accessibles. Que font les élèves handicapés qui n'ont pas besoin de transport pour intégrer ces établissements scolaires ?

Je vous rejoins quand vous souhaitez une concertation avec les futurs utilisateurs.

Trop souvent, la mise en accessibilité est réalisée par des personnes valides qui n'ont pas le même regard. Il serait souhaitable de s'inspirer de la ville de Besançon qui a mis en place un groupe d'usagers regroupant tous les handicaps, les personnes âgées, et qui participe à l'élaboration des futurs travaux d'accessibilité. Pour exemple, les travaux du Musée des Beaux-Arts ont été soumis à l'avis de ce groupe d'usagers.

Déclaration de Jean-Claude Perrin, au nom de la CFDT, sur Développement durable

Il est intéressant de faire le point sur le Développement Durable et de le faire de manière dynamique année après année. C'est une première et comme le dit l'avis, c'est « un point zéro » qui permettra de juger de l'évolution.

La prise en compte des trois piliers du développement durable : économique, environnemental et social convient à la CFDT.

Nous nous sommes posé une question : pourquoi dans la mobilité durable, n'est-il pas question de l'hydrogène ?

Plus globalement dans une région dont l'industrie est de l'est à l'ouest, du nord au sud, fortement dépendante de l'automobile, voire du diesel d'une part, et du nucléaire d'autre part, les prochains rapports ne devraient-ils pas s'interroger sur l'évolution vers des produits de consommation moins carbonés et plus soutenables, et montrer comment le Conseil régional accompagne, voire suscite l'évolution de ces productions industrielles dont l'avenir est sujet à caution ?

Déclaration de Jean-Christophe Gossard, au nom de la CGT, sur Plan pluriannuel 2016-2024 - agenda d'accessibilité programmée du service régional de transport ferroviaire de voyageurs TER Bourgogne

Bien évidemment, la CGT est d'accord avec ces investissements conformes à la loi améliorant l'accessibilité des PMR aux gares. Notons que ces investissements ont pris du retard : 350 000 € sur 880 000 € rattrapé partiellement en 2017. Mais l'accessibilité ne doit pas se résumer à des travaux matériels, certes indispensables mais insuffisants si, dans le même temps, la présence humaine dans les gares et dans les trains se raréfie pour tous les usagers, personnes en situation de handicap incluses.

Ainsi il est prévu :

- la fermeture des guichets de Gray, Saint-Vit, Luxeuil, Baumeles-Dames, Pont-sur-Yonne, Villeneuve-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyarde,
- la suppression de 5 agents aux guichets de Dijon-Ville,
- la fermeture alternée des guichets de Saint-Florentin et de Tonnerre (villes distantes de 30 kms l'une de l'autre),
- les suppressions des autorisations de départ à Dole et donc la suppression du personnel sur les quais de cette ville,
- la suppression des contrôleurs dont les missions incluent la sécurité des usagers et des circulations, le renseignement et l'information lors du voyage notamment sur le périmètre dijonnais : Is-sur-Tille, Les Laumes, Chalon-sur-Saône, Seurre, et sur l'axe Laroche - Paris Bercy.

Face à ces précisions, le Conseil régional nous répondra « Dormez tranquilles, braves gens, le service Accès + prendra en charge les Personnes en Situation d'Handicap ».

Le Conseil régional nous répondra également « Dormez tranquilles, braves gens, il y aura une Brigade Anti-Fraude ».

Mais faute de personnels, les gares accessibles aujourd'hui ne le seront plus demain, les usagers seront livrés à eux-mêmes en cas de dysfonctionnement d'un train en pleine voie, de retard entraînant des difficultés de correspondances, de malaise et autres problèmes de santé...

Ces annonces ont été faites de concert entre la direction de la SNCF et le Conseil régional, voir le compte-rendu de la commission Transports Bourgogne Franche-Comté du 10 novembre 2016.

Rappelons également, concernant l'accessibilité des Personnes en Situation de Handicap (PSH), que :

- les rames Régio2N, vantées à juste titre, n'ont pas été commandées après la fusion des 2 anciennes régions,
 - que rien n'est dit sur l'accessibilité des services routiers qu'ils soient en complément ou en concurrence des lignes ferroviaires.
- Néanmoins, la CGT votera cet avis qui reprend nos remarques sur la déshumanisation des gares et des trains.

Déclaration de Jean-Luc Piton, au nom du 1^{er} collège, sur SEM Énergies renouvelables citoyennes

Le 1^{er} collège soutient l'initiative de constitution d'une SEM dédiée aux investissements en matière d'Énergies Nouvelles, mais souhaite que soient prises en compte les remarques suivantes :

1- Il est indispensable que les implantations d'éoliennes ne viennent pas en conflit avec le développement économique, y compris agricole, l'emploi ou les activités touristiques, comme cela est malheureusement le cas actuellement dans le Doubs ou à Beaune, notamment ; Si la priorité c'est l'emploi, il faudrait donc en tirer toutes les conséquences ; Nous demandons que l'on s'assure que les Schémas de Développement de l'Éolien en tiennent compte.

2- La création de cette SEM doit permettre d'éviter que l'avantage fiscal, qui est payé par les consommateurs au travers de la CSPE (dont un chiffrage pourrait utilement être donné), ne soit détourné par des sociétés domiciliées dans des paradis fiscaux.

3- Il nous est indiqué, un peu avec emphase, que ces investissements peuvent être un "formidable levier de création d'emploi", alors qu'il serait utile de rappeler quelle en est la part française ou locale... Nous souhaitons toute transparence dans ce domaine, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Déclaration de André Colin, au nom de la CGT, sur SEM Énergies renouvelables citoyennes

La loi de la transition énergétique permet aux collectivités territoriales d'être porteuses de projet notamment dans l'installation d'outil de production d'électricité.

La CGT tient à rappeler qu'elle n'est pas opposée à l'installation de moyens de production d'énergie renouvelable, au sens large, mais qu'elle est opposée au cadre défini dans la loi de transition énergétique, hors cadre du service public de l'énergie dans un esprit concurrentiel et spéculatif ne répondant pas à l'intérêt général.

Suivant le rapport 4-9, ses annexes et le projet d'avis du CESER, nous avons relevé que nous devons nous prononcer sur l'opportunité de la création, non pas d'une SEM, mais d'une Société anonyme d'économie mixte locale énergies renouvelables citoyennes (SAEML), donc d'un partenariat public-privé, ayant pour objet d'acquérir et d'exploiter de manière participative une éolienne (sur six) sur la commune de Chamole.

Si le montage financier du projet d'achat de l'éolienne est assez détaillé, en revanche le projet d'exploitation du parc n'est pas explicité, ni dans le rapport du Conseil régional, ni dans le projet d'avis du CESER.

Nous apprenons que l'investisseur est la société INTERVENT

SAS et qu'elle délègue l'opération à une filiale détenue à 100 %, à savoir la Société d'exploitation de parc éolien de Sabine (SEPE de Sabine) sise à Mulhouse.

Le fabricant et installateur d'éolienne serait la société allemande Enercon. Pour un projet qui se veut citoyen et participatif, cela nous interroge fortement sur le patriotisme économique de la SAEML compte tenu qu'il existe un cluster éolien (W4F) en Bourgogne Franche-Comté et une entreprise de fabrication de mât à Longvic et au Creusot. Nous ne doutons pas instant qu'ENERCON s'approvisionnera localement en Bourgogne Franche Comté...

Comme d'ailleurs cela est relevé dans certains commentaires de l'enquête publique, la question de l'éthique entre les capitaux, le développement durable et les porteurs de projet est posée, puisque que l'amortissement du projet serait réalisé sur dix ans avec un taux de rentabilité déterminé par le coût de rachat de l'énergie répercuté sur la facture de l'ensemble des consommateurs d'électricité.

La CGT rappelle que l'énergie est un bien indissociable du développement humain durable, et revendique le droit à l'énergie pour tous.

La CGT considère que cette transition énergétique impulsée régionalement nécessite d'avoir deux ambitions : l'une sociale, en se dégageant du modèle libéral, de privatisation et de déréglementation, qui provoque des ravages dans l'énergie, et l'autre industrielle et technique qui passe par des investissements importants et le développement de la recherche.

Or cet avis ne comporte aucune clause (sociale) pour éviter le dumping social. La CGT propose que si il y a création d'emplois pour la SAEML, ceux-ci soient rattachés au statut de la branche des Industries Électriques et Gazières.

Nous considérons comme indispensable la maîtrise publique du secteur de l'énergie, c'est le sens de notre proposition de mise en place d'un pôle public de l'énergie qui permettrait cette maîtrise et

une intervention citoyenne pour des services publics renforcés. Nous proposons que l'énergie soit exclue du champ concurrentiel et spéculatif.

Le modèle économique proposé par la SAEML est un projet d'écologie de marché et ne répond pas aux attentes de la CGT.

Ce n'est pas un projet d'économie sociale et solidaire, mais un projet d'économie de marché concurrentiel et spéculatif porté par des collectivités, des syndicats de l'énergie et associations dans le cadre d'un pacte d'actionnaire qui vont leur permettre de percevoir des revenus suivant l'avis du CESER.

Si les conseillers du CESER ont bien lu le rapport et ses annexes, cela devrait les interpeller.

Le groupe CGT votera contre cet avis.

Déclaration de Joseph Battault, au nom de la CFDT, sur SEM Énergies renouvelables citoyennes

La CFDT est depuis longtemps favorable à un mix énergétique diversifié qui fasse une part croissante aux énergies renouvelables. Nous considérons que le soutien et l'engagement financier de la région à la SEM éolienne est une bonne chose parce que cette SEM porte un bon projet :

- par sa démarche participative qui joint les paroles et les actes,
- par l'implication de la population et des élus qui permet d'apporter

un large soutien à ce projet et de garantir son avancement,

- par la mobilisation de l'épargne locale dans un projet local,
- par l'effet levier du financement public qui permet de mobiliser d'autres financements,
- par la mise en réseau des SEM éoliennes déjà existantes.

La CFDT votera cet avis

Déclaration de Gérard Magnin, au nom du secteur Environnement, sur SEM Énergies renouvelables citoyennes

Nous sommes en retard en France dans le domaine des énergies renouvelables.

Nous sommes encore plus en retard dans l'implication des collectivités et des citoyens dans l'investissement des installations, alors qu'en Allemagne plus de la moitié des investissements sont le fait des citoyens.

Il est exact que pour l'instant, ce sont des fonds d'investissements étrangers qui pour l'essentiel investissent dans des projets éoliens, souvent via des fonds de pension issus de pays où les retraités n'ont pas la chance de disposer de système de retraite par répartition.

C'est précisément avec cette logique que le projet de *SEM Énergies Renouvelable Citoyennes* veut rompre, en permettant aux territoires et à leurs habitants d'investir directement dans les projets de leurs territoires. C'est à la faveur du projet de Chamole

que ce projet est né, mais il a vocation à s'étendre. Pour maîtriser l'exploitation de la première éolienne qui sera acquise, il y aura une société d'exploitation dédiée, propriété de la SEM.

Je voudrais souligner combien est grande l'appétence des citoyens pour de tels projets ; en 4 mois, dans le cadre de la SCIC qui a été créée en septembre, ce seront plus de 500 citoyens qui auront apporté environ 800 000 €, lesquels seront rémunérés à 4 % l'an. Il ne suffit donc pas de s'apitoyer sur le fait que les richesses produites sur nos territoires leur échappent. Il nous faut agir pour que ce ne soit plus le cas.

Avant 10 ans, on regardera la création de cette SEM comme le point de départ d'une dynamique qui aura fait bouger les lignes, une étape importante pour inventer et faire vivre la démocratie énergétique.

Déclaration de Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT, sur Stratégie de mandat

La Franche-Comté est la région la plus industrielle de France, mais c'est aussi une région qui perd de sa puissance industrielle et la seule qui n'a pas retrouvé son PIB d'avant la crise de 2008.

La CGT considère que c'est l'industrie, dont font partie la recherche et la production ici localement en France, qui permet de tirer toute l'économie et tous les emplois vers le haut.

Nous ne partons pas de rien en BFC, nous avons quelques clusters (Mecatteam, W4F pour l'éolien, dans une moindre mesure la Vallée de l'Énergie), nous avons des pôles de compétitivité, mais est-ce que les politiques publiques et les investissements publics ont permis d'améliorer la situation de l'emploi et d'aller vers plus de progrès social ?

Nous avons besoin d'une évaluation de ces investissements publics, mais je pense que la réponse est non.

Car en 10 ans, selon l'INSEE de 2005 à 2015, dans notre région le taux de chômage est passé de 7,5 à 9,2 %.

Madame la présidente, vos - et nos objectifs - ce sont la création d'emplois et la diminution du chômage, et, comme nous, vous l'avez signé dans la déclaration d'intention le 29 novembre dernier à l'occasion de la conférence du dialogue social,

Pour réussir cela, nous estimons qu'il faut de véritables stratégies : par exemple, en direction du ferroviaire, ou bien de la transition énergétique.

Sauf erreur, dans le SRDEII comme dans d'autres schémas, nous n'avons pas vu de véritables stratégies qui donneraient un coup d'accélérateur à une politique industrielle digne de ce nom. À notre sens il faudrait engager un grand plan d'investissement, une sorte de plan « Juncker » puissance 10, comme les syndicats européens dans la CES le demandent depuis 3 ans.

Envisagez-vous d'aller dans ce sens, pour engager de grands projets stratégiques, avec des partenaires comme l'État ou l'Europe par exemple, afin de donner vraiment ce coup d'accélérateur ?

Déclaration de Joseph Battault, au nom de la CFDT, sur Stratégie de mandat

Aujourd'hui notre assemblée est appelée à débattre sur la stratégie de mandat du Conseil régional. Pour la CFDT, le choix de présenter ce document par l'Exécutif mérite d'être souligné.

C'est le choix de donner une **vision à long terme** du travail du Conseil régional et donc d'inscrire dans la durée l'ensemble des actions qui parfois peuvent paraître isolées et sans liens les unes avec les autres. C'est **inscrire la gestion courante dans ce qui fait sens**. C'est aussi donner une **lecture transversale** à des politiques qui pourraient paraître en tuyaux d'orgues. Enfin, ce texte sera aussi le support des actions **d'évaluation** qui seront ainsi menées au regard des objectifs et non seulement dans une perspective comptable. Mais ces choix doivent passer dans les pratiques courantes d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques régionales. Ce sera une véritable **révolution culturelle** qui reste encore à faire vivre.

Soulignons que **la CFDT aurait souhaité que notre assemblée CESER se dote d'un tel document** qui nous guide dans notre action, qui nous permette d'anticiper dans nos travaux les demandes du Conseil régional qui sont forcément tardives, qui inscrive nos propositions dans un sens partagé et qui nous permette d'évaluer en permanence les travaux de la Région. Ce n'est pas le cas et nous en prenons acte, mais nous nous inscrivons, avec tous ceux qui le souhaitent, dans cette perspective pour préparer la prochaine mandature.

Cette démarche s'appuie sur un **diagnostic** important qui mérite certainement d'être complété.

Mais comme tout diagnostic, il ne présentera d'intérêt que s'il s'inscrit dans la durée et saisit en permanence les évolutions à l'oeuvre dans la société bourguigno-franc-comtoise. Enfin ce diagnostic ne vaudra que s'il est partagé avec les acteurs qui sont à l'oeuvre dans notre région.

Bref un diagnostic, c'est le premier pas vers les perspectives d'évolution, et de recherches de solutions, c'est **une démarche permanente collective !**

Nous ne reviendrons pas dans le détail sur le projet qui est décrit car ce n'est pas le lieu ni la période. Nous aurons l'occasion de le faire quand nous examinerons la mise en oeuvre des politiques. Nous partageons la volonté d'inscrire **la bataille pour l'emploi** et donc le développement économique **dans le cadre des mutations, des métamorphoses** dit Edgar Morin, **qui travaillent notre société**. Mutations énergétiques et écologiques, mutations numériques, globalisation et montée de l'individualité, sont autant d'enjeux que nous devons saisir et transformer en levier pour, comme le dit Laurent Berger notre secrétaire général, « réinventer le progrès ». Ce doit être l'occasion de construire de nouvelles solidarités et de nouvelles manières de faire société.

Pour mesurer ces efforts d'autres indicateurs que le PIB doivent être élaborés.

Un projet ne vaut que s'il est partagé et porté par des acteurs. Et les acteurs qui sont concernés sont nombreux, ils prennent des formes individuelles et collectives.

La volonté d'inscrire d'une **manière participative les citoyens** reprend en grande partie les propositions qu'a faites le CESER dans son avis sur « l'innovation citoyenne ». Nous nous en félicitons. Mais comme la CFDT l'a dit lors de la présentation de cet avis, la démocratie ne peut se résumer à un face à face, fut-il organisé entre l'élu et le citoyen. C'est la porte ouverte aux totalitarismes. C'est pour cela que le CESER continue son travail sur **la place des corps intermédiaires** et le rôle que notre assemblée CESER doit jouer dans la représentation de la société civile. Nous nous félicitons que le **dialogue social territorial** figure en bonne place, c'est une manière de mettre en responsabilité la société civile organisée pour qu'elle soit consultée, mais aussi qu'elle s'engage dans les arbitrages qui construisent les politiques. Une réflexion doit se poursuivre pour étendre ces méthodes que certains qualifient de dialogue civil ou sociétal à d'autres forces pour d'autres thématiques.

Nous partageons et nous soutenons **le choix d'une initiative européenne citoyenne**.

Nous entendons "citoyenne" sous ses formes individuelles et collectives. C'est donner une dimension à l'action des acteurs qui dépasse nos frontières nationales et permet de sortir de l'impuissance face à la mondialisation.

Enfin les évolutions nécessaires de « **l'administration** » sont citées. Évolutions déjà à l'oeuvre. Mais cette administration avant d'être une énorme machine, une organisation bien huilée, ce sont **d'abord des hommes et des femmes**. Des acteurs incontournables de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques. Les enjeux sont importants : innovation, évaluation, transversalité, mode projet, territorialisations, accompagnement. Et les agents à tous les niveaux devront y répondre...

Rien n'est dit sur la conduite de ces changements avec eux. Une véritable politique des ressources humaine doit être élaborée.

Enfin, nous nous étonnons de ne pas voir ouverte une **réflexion sur la place et le rôle des élus**. Simples porteurs de vote en plénière ou porteur des politiques dans les territoires ? On ne peut se contenter du vote d'une charte et d'un comité éthique qui dessine en creux plus une image négative qu'une force de progrès.

Donc **pour la CFDT, cette démarche de stratégie de mandat est positive**, il reste à la faire vivre dans les politiques régionales et nous aurons à débattre du contenu et de sa mise en oeuvre.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom des É^{ts} d'enseignement supérieur, sur Stratégie de mandat

Dans le champ de l'ESRI, les différents documents étudiés aujourd'hui, tout particulièrement la stratégie de mandat, se réfèrent, parfois hâtivement, au Schéma enseignement supérieur, recherche et innovation (SESRI), voté en juin 2015 en Bourgogne et en Franche-Comté.

Si réellement, ce schéma doit être pris en référence, il devient urgent de le compléter et de l'actualiser.

. En juin 2015, j'avais exprimé vivement ma déception de n'y trouver :

- aucune stratégie clairement définie propre à la région BFC,
 - aucune priorité affirmée,
 - que bien peu de prise en compte de réalités (fragilités) à placer en regard des ambitions du territoire.
- . J'interrogeais alors sur la prise en compte du **maillage territorial**.

Comment concilier :

- proximité,
 - pluridisciplinarité,
 - multi-implantation avec la garantie d'accueillir l'étudiant dans un environnement réellement universitaire, c'est-à-dire lui offrir un enseignement adossé à la recherche avec la responsabilité d'apporter l'environnement scientifique indispensable aux Enseignants-chercheurs recrutés ?
- . J'y regrettais l'absence de réelle volonté de réunir ESRI et Économie-Emploi.

Au-delà de ces lacunes sur des questions tout à fait d'actualité, des éléments nouveaux ont marqué l'année 2016.

Cela impose de compléter et d'actualiser le Schéma ESRI.

La démarche de conventionnement dans laquelle la Région souhaite s'engager avec les établissements d'ESRI, pourrait être l'occasion de réaliser cette actualisation. Cette démarche, inscrite entre autres dans la Stratégie de Mandat, est une bonne chose mais elle doit favoriser la :

- dynamique **collective** dans laquelle doivent s'inscrire tous les acteurs de l'ESRI,
- dynamique **collective et équilibrée** à l'échelle du Site BFC (comme l'a rappelé le CESER Franche-Comté dans l'avis sur la capitale régionale).

La qualité de cette dynamique et la réalité de son caractère collectif conditionneront la réponse des Établissements aux attentes sociales, culturelles et économiques du territoire. C'est pourquoi, à l'image de la contractualisation avec l'État, la **convention avec les Établissements doit être unique**, elle doit s'affirmer comme la **Convention de site** avec une large partie commune et des volets, restreints, propres à chacun des établissements. C'est peut-être ce qu'il faut comprendre à la page 70 de la Stratégie de mandat, mais alors, il est important de l'écrire plus nettement.

Déclaration de Jean Perrin, au nom de l'UNPI, sur Stratégie de mandat

Bien qu'elle relève des élus exclusivement, une stratégie de mandat est moins précise qu'un plan de mandat. Une stratégie financière d'endettement qui pourrait doubler ne peut être une fin en soi mais plutôt une limite supérieure. Néanmoins, si la Région double son endettement elle mettra donc en place de nouvelles politiques et de nouveaux investissements. Le CESER,

au cours de 2017, souhaite donc, encore plus, être concerté et associé en particulier dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques indispensable à toutes actions publiques. Et plus encore une évaluation avant la mise en place et le choix des politiques publiques.

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional



Site de Besançon

4, square Castan | CS51857
25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90 | Fax 03 81 82 83 03



Site de Dijon

17, boulevard de la Trémouille | CS23502
21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32 | Fax 03 80 44 33 09

www.ceser.bourgognefranchecomte.fr